



**Rapport de gestion
de Groupe Alithya inc.**

Exercice clos le 31 mars 2022

Table des matières

	Page
1. Mode de présentation	1
2. Énoncés prospectifs	1
3. Survol de l'entreprise	2
4. Plan d'affaires stratégique	5
5. Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières	6
6. Faits saillants	8
7. Regroupement d'entreprises	10
8. Résultats d'exploitation	14
8.1 Revenus	15
8.2 Marge brute	16
8.3 Informations sectorielles	18
8.4 Charges d'exploitation	18
8.5 Autres résultats nets et charges	22
8.6 Perte nette et résultat par action	23
8.7 BAIIA et BAIIA ajusté	24
9. Nouveaux contrats	25
10. Liquidité et ressources en capital	25
10.1 Tableaux consolidés des flux de trésorerie	25
10.2 Flux de trésorerie – activités d'exploitation	25
10.3 Flux de trésorerie – activités d'investissement	27
10.4 Flux de trésorerie – activités de financement	27
10.5 Ressources en capital	28
10.6 Dette à long terme et emprunt bancaire net	28
10.7 Obligations contractuelles	31
10.8 Arrangements hors bilan	31
11. Capital-actions	32
11.1 Capital émis	32
11.2 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	34
11.3 Options sur actions	34
11.4 Unités d'actions différées	35
11.5 Unités d'actions incessibles	35
11.6 Droits à la valeur d'actions liés au rendement	35
12. Parties liées	36
13. Événement postérieur	37
14. Information annuelle choisie	38
15. Résumé sur huit trimestres	39
16. Estimations comptables critiques	40
17. Nouvelles normes et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur	42
18. Risques et incertitudes	44
19. Évaluation par la direction de nos contrôles et procédures de communication de l'information	63

1. Mode de présentation

Le présent rapport de gestion passe en revue les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de Groupe Alithya inc. pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2022. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Alithya », « Société », « Groupe », « nous », « nos » ou « notre » renvoient à Groupe Alithya inc. et à ses filiales ou à l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte. Le présent document doit être lu parallèlement aux informations présentées dans les états financiers consolidés audités annuels et les notes des états financiers de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021. Le rapport de gestion, les états financiers, la notice annuelle, le rapport annuel sur le formulaire 40-F de la Société et l'information supplémentaire portant sur ses activités se trouvent sous le profil de la Société sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), à l'adresse www.sedar.com, ainsi que sur le site Web de l'Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval system (« EDGAR »), à l'adresse www.sec.gov.

Aux fins de présentation de l'information, la Société a dressé les états financiers consolidés en dollars canadiens, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, tous les montants en dollars (\$) sont exprimés en dollars canadiens, et toute mention du symbole « \$ US » désigne le dollar américain. Les variations, les ratios et les variations en pourcentage dans le présent rapport de gestion ont été établis d'après des chiffres non arrondis.

Le présent rapport de gestion comporte des mesures financières conformes et non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières ».

Sauf indication contraire, lors de la préparation du présent rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 16 juin 2022, soit la date à laquelle le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a approuvé le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

2. Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient constituer de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et des « énoncés prospectifs » au sens attribué à « forward looking statements » dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et d'autres dispositions applicables portant sur les règles refuges américaines (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés qui ne se rapportent pas exclusivement à des faits historiques ainsi que les énoncés portant sur les attentes de la direction à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation et du rendement futur et des perspectives d'affaires d'Alithya, et d'autres énoncés portant sur la stratégie commerciale et les plans d'Alithya ou se rapportant à des caractérisations de situations ou d'événements futurs constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés renferment souvent les termes et expressions « s'attend à », « entend », « prévoit », « prédit », « croit », « cherche à », « estime », « peut », « doit », « continue », « projette », « cible » et des termes ou expressions similaires ou des variantes de ceux-ci, ainsi que des verbes au futur ou au conditionnel, mais ce ne sont pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ces termes et expressions particuliers.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion font état, notamment, de renseignements ou de déclarations au sujet des éléments suivants : i) notre capacité à générer des revenus suffisants pour soutenir nos activités, ii) notre capacité à tirer parti des occasions d'affaires et à atteindre nos objectifs fixés dans notre plan stratégique couvrant les trois prochaines années, iii) notre aptitude à développer de nouvelles activités, à élargir l'étendue de notre gamme de services et à conclure de nouveaux contrats, iv) notre stratégie, nos activités futures et nos perspectives, v) notre besoin de réunir des capitaux additionnels et nos estimations concernant nos besoins futurs en matière de financement et d'immobilisations, vi) nos attentes concernant notre rendement financier, y compris nos revenus, notre rentabilité, nos travaux de recherche et de développement, nos coûts et nos charges, nos marges brutes, nos liquidités, nos ressources en capital et nos dépenses en immobilisations, vii) notre capacité à réaliser les synergies ou les économies de coûts prévues liés à l'intégration de nos acquisitions d'entreprises, et viii) les répercussions de la pandémie de COVID-19 et des mesures d'intervention connexes sur nos activités commerciales, nos résultats financiers et notre situation financière et ceux de nos clients, ainsi que sur l'économie en général.

Les énoncés prospectifs visent uniquement à aider notamment les investisseurs à comprendre les objectifs, les stratégies et les perspectives d'affaires d'Alithya ainsi que son cadre d'exploitation prévu, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Même si la direction estime que les attentes projetées dans les énoncés prospectifs d'Alithya étaient raisonnables à la date à laquelle ceux-ci ont été formulés, il n'en demeure pas moins que les énoncés prospectifs reposent sur des opinions, des hypothèses et des estimations établies par la direction et, par conséquent, sont assujettis à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs, dont bon nombre échappent à la volonté d'Alithya et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués, de façon expresse ou implicite, dans ces énoncés. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les facteurs énoncés dans la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion ainsi que dans les autres documents rendus publics par Alithya, y compris les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis à l'occasion et que l'on peut consulter sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov. D'autres risques et incertitudes dont Alithya n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle juge actuellement comme étant négligeables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, son rendement financier, ses flux de trésorerie, son entreprise ou sa réputation.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont visés par les présentes mises en garde et sont à jour uniquement à la date du présent rapport de gestion. Alithya décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier tout énoncé prospectif, ou les facteurs ou hypothèses sur lesquels reposent ces énoncés, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins que les lois applicables l'y obligent. Les investisseurs sont priés de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs, puisque les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux-ci.

3. Survol de l'entreprise

Alithya offre des conseils en matière de stratégie et de transformation numérique par l'entremise de plus de 3 700 professionnels au Canada, aux États-Unis et à l'international et accompagne ses clients dans la poursuite de l'innovation et de l'excellence, ainsi que dans l'atteinte de leurs objectifs d'affaires par une utilisation optimale des technologies numériques.

Outre des solutions et des services, Alithya déploie des experts-conseils afin de concevoir, bâtir et mettre en œuvre des solutions novatrices et efficaces pour répondre aux enjeux d'affaires complexes et uniques de ses clients dans les domaines des services financiers, de l'assurance, de l'énergie renouvelable, manufacturier, des télécommunications, du transport et de la logistique, des services professionnels, de la santé et du gouvernement.

Offre de services

Les services d'Alithya comprennent un éventail complet de services de technologies numériques répondant aux besoins des clients, soit :

- **Stratégie d'affaires.** Alithya dirige ses clients tout au long du processus de prise de décision, notamment en ce qui concerne la planification stratégique, la gestion du changement, l'évolution des systèmes, les processus opérationnels, l'expérience employé ainsi que le changement transformationnel. En utilisant les méthodologies les plus répandues, nous aidons nos clients à maximiser leur efficacité et à tirer leur épingle du jeu en cette ère de transformation numérique. Nous produisons des résultats grâce à divers services liés à la stratégie d'affaires, notamment des services de conseil stratégique, de transformation numérique, de gestion de la performance organisationnelle et d'architecture d'entreprise.
- **Services applicatifs.** Les experts d'Alithya guident les clients à travers toutes les facettes des services applicatifs, de la migration des systèmes patrimoniaux jusqu'à l'adoption de solutions numériques d'avant-garde, en passant par la mise au point de solutions complètement nouvelles fondées sur les technologies les plus avancées. Nos experts aident aussi les clients à effectuer des choix parmi les solutions et les stratégies d'hébergement infonuagiques, sur site ou hybrides. Les services applicatifs fournis par Alithya comprennent le développement d'applications numériques (DevOps), la modernisation des systèmes patrimoniaux, l'ingénierie logicielle et de contrôle, les infrastructures infonuagiques, l'assurance-qualité et le test automatisé.
- **Solutions d'entreprises.** En s'associant à des partenaires clés dans l'industrie, dont certains des plus importants fournisseurs de solutions d'infonuagique d'entreprise au monde, les experts d'Alithya aident les clients à déployer à l'échelle de leur entreprise des systèmes qui augmenteront leur efficacité sur le plan des finances, du capital humain, de l'exploitation et de la commercialisation. Les services liés aux solutions d'entreprise fournis par Alithya incluent notamment la planification des ressources d'entreprise (ERP), la gestion du rendement de l'organisation ou de l'entreprise (CPM/EPM), la gestion des relations clients ou de l'expérience client (CRM/CXM) et la gestion du capital humain (HCM).
- **Données et analyses.** L'analyse des données joue un rôle essentiel dans l'optimisation des processus d'entreprise. Grâce à des systèmes et à du logiciel de TI spécialisés, les scientifiques de données d'Alithya aident les clients à accroître leur compréhension des affaires et à prendre de meilleures décisions d'affaires grâce à une collecte de données améliorée, à l'analyse de mégadonnées, à l'apprentissage automatique et à la production de rapports. Les services de données et d'analyse fournis par Alithya concernent notamment l'intelligence d'affaires, la gestion des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, ainsi que l'Internet des objets (IoT).

Sur le plan géographique, Alithya exerce des activités d'un bout à l'autre du Canada, aux États-Unis et à l'international, et offre une gamme complète de services en stratégie et en technologies numériques, auxquels s'ajoute une connaissance approfondie d'un éventail de technologies et de domaines commerciaux.

Contexte concurrentiel

De nos jours, pour de nombreuses sociétés, les systèmes et les infrastructures numériques représentent l'un des actifs les plus importants et les plus stratégiques. Ces actifs, dont l'acquisition nécessite des investissements importants, agissent de plus en plus comme facteur de différenciation et vecteur de croissance clés pour les clients.

Par conséquent, les entreprises recherchent des solutions leur permettant de continuer de se distinguer de leurs concurrents au moyen de processus d'affaires exclusifs, de même que de produits personnalisés. C'est là où la transformation numérique entre en jeu, car elle invite les sociétés à changer d'approche et à passer des technologies de l'information traditionnelles à des technologies numériques souples.

Alors que les dépenses des entreprises ne cessent d'augmenter dans le domaine de la technologie, les entreprises en technologie numérique comme Alithya s'efforcent de proposer des idées innovatrices et une expertise industrielle verticale approfondie, tout en facilitant la transformation des processus d'affaires grâce à l'utilisation de technologies optimales.

Alithya estime être bien placée pour tirer parti de cette tendance des clients à investir dans les technologies numériques. Le modèle d'entreprise d'Alithya repose sur une philosophie consistant à offrir des solutions souples et créatives qui permettent aux clients de tirer le meilleur parti de leurs investissements dans les technologies numériques. Alithya se positionne elle-même comme un conseiller de confiance et un partenaire de consultation agile capable de produire des résultats rapidement pour ses clients.

Les concurrents d'Alithya comprennent les entreprises d'intégration de systèmes, les sociétés de programmation à forfait, les sociétés de développement d'applications, les fournisseurs de services infonuagiques, les cabinets de services-conseils de grande envergure ou traditionnels, les groupes de services professionnels des sociétés de matériel informatique, les sociétés de services de gestion des infrastructures et d'impartition et les sociétés de services numériques spécialisées. De plus, Alithya livre concurrence à un nombre important de petites sociétés locales sur les divers marchés géographiques sur lesquels elle exerce des activités.

Alithya rivalise sur la base des principaux facteurs de différenciation suivants : la capacité de fournir des services-conseils en vision et en stratégie, la capacité de fournir des services numériques, le rendement et la fiabilité, la qualité du soutien technique, de la formation et des services, la capacité d'adaptation aux besoins des clients, la réputation et l'expérience, la stabilité financière et la gouvernance d'entreprise solide et le prix concurrentiel de ses services.

Alithya a également recours aux mesures suivantes pour rivaliser efficacement : a) des investissements permettant de mettre à l'échelle ses secteurs de pratique; b) un modèle de recrutement, de formation et de maintien en poste bien développé; c) un modèle de prestation de services fructueux; d) une culture et une approche intrapreneuriale; e) une vaste banque de références; f) des investissements continus dans l'amélioration des processus et l'accroissement des connaissances; g) des investissements dans les infrastructures et les activités de recherche et de développement; h) un souci constant d'adaptation aux besoins

des clients, de la qualité des services et de l'offre de prix concurrentiels; et i) des capacités de gestion de projets et une expertise technique.

4. Plan d'affaires stratégique

Alithya a adopté un plan stratégique d'une durée de trois ans qui a pour objectif de renforcer sa position et de faire de l'entreprise un chef de file en Amérique du Nord dans le domaine de la transformation numérique.

Selon ce plan, l'ampleur et l'envergure que prendra Alithya devraient lui permettre d'étendre ses activités sur le plan géographique, d'approfondir son expertise, de diversifier son offre intégrée et de se positionner dans la chaîne de valeur pour cibler les segments des services de TI qui connaissent l'essor le plus rapide. La spécialisation d'Alithya dans le domaine des technologies numériques et l'approche flexible qu'elle applique pour déployer des solutions d'entreprise et offrir des solutions adaptées à des objectifs d'affaires précis répondent directement aux attentes des clients.

Plus précisément, Alithya a mis au point un plan à trois volets qui se détaille comme suit :

- Augmenter son ampleur avec de la croissance interne et des acquisitions stratégiques en :
 - générant une croissance interne rentable grâce à l'innovation, aux offres à forte valeur ajoutée et aux relations clients fondées sur la confiance;
 - réalisant des acquisitions d'entreprises porteuses de valeur grâce à une expansion géographique nord-américaine de manière à compléter la présence actuelle sur le marché, notamment sur le plan géographique, tout en ajoutant progressivement d'importantes offres de solutions d'entreprise intégrées et une expertise spécialisée.
- Atteindre un des meilleurs taux d'engagement du personnel en :
 - favorisant une culture de collaboration, de diversité et d'appartenance;
 - veillant au bien-être des employés et à leur épanouissement personnel;
 - investissant dans le perfectionnement de ses leaders et employés.
- Fournir aux investisseurs, aux partenaires et aux parties prenantes un rendement du capital investi croissant à long terme en :
 - renforçant ses relations avec ses clients actuels, à titre de principal conseiller de confiance, en créant de la valeur à long terme;
 - investissant dans l'innovation et dans le développement d'une offre de services à forte valeur ajoutée;
 - agissant de façon responsable, avec une vision durable et respectueuse envers ses parties prenantes et en établissant son cadre et ses priorités en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

5. Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Alithya présente de l'information sur ses résultats financiers conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend certaines mesures non conformes aux IFRS ainsi que d'autres mesures financières et ratios financiers à des fins d'évaluation du rendement financier d'Alithya. Ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Elles ne sont donc vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures doivent être vues comme un supplément d'information et non comme une substitution à l'information financière établie conformément aux IFRS.

Les mesures non conformes aux IFRS auxquelles Alithya a recours sont décrites ci-dessous :

BAIIA et marge du BAIIA

Le terme « BAIIA » désigne le résultat net avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill.

Le terme « marge du BAIIA » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA et la marge du BAIIA sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles donnent une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant de prendre en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que l'amortissement hors trésorerie et la dépréciation. Pour un rapprochement de la perte nette et du BAIIA, se reporter à la sous-rubrique 8.7 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté ».

BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

Le terme « BAIIA ajusté » désigne le résultat net avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes, des opérations de change, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, des coûts de mise en œuvre des systèmes ERP internes et des autres éléments excédentaires et ponctuels.

Le terme « marge du BAIIA ajusté » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA ajusté pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer les résultats d'exploitation d'une période à une autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soit prise en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés. Pour un rapprochement de la perte nette et du BAIIA ajusté, voir la sous-rubrique 8.7 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté ».

Revenus en dollars constants et croissance en dollars constants

Les « revenus en dollars constants » constituent une mesure des revenus et des revenus par emplacement géographique avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en convertissant les revenus et les revenus par emplacement géographique de la période considérée en devise locale au moyen des taux de change pour la période équivalente de l'exercice précédent.

La « croissance en dollars constants » constitue une mesure de la croissance des revenus et de la croissance des revenus par emplacement géographique avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en comparant les revenus en dollars constants, tel qu'il est décrit ci-dessus, avec les revenus de la période précédente.

La direction est d'avis que les revenus en dollars constants et la croissance en dollars constants sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent d'ajuster les revenus afin d'exclure l'effet des fluctuations des taux de change pour comparer plus facilement le rendement de l'entreprise d'une période à l'autre. Se reporter à la sous-rubrique 8.1 intitulée « Revenus » pour obtenir le rapprochement des revenus et des revenus en dollars constants par emplacement géographique.

Emprunt bancaire net

Le terme « emprunt bancaire net » désigne la dette à long terme, notamment la tranche courante, moins les soldes de prix d'achat, le prêt non garanti subordonné, les prêts garantis, les billets à ordre non garantis souscrits dans le cadre du Paycheck Protection Program (« PPP »), le report de paiement des déductions à la source au titre de la Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act (la « CARES Act »), les coûts de transaction non amortis, la trésorerie et les liquidités soumises à des restrictions. Pour obtenir le montant du calcul de l'emprunt bancaire net, se reporter à la sous-rubrique 10.6 intitulée « Dette à long terme et emprunt bancaire net ». La direction est d'avis que l'emprunt bancaire net est utile aux investisseurs, car il donne une indication sur les liquidités de la Société.

Les autres mesures financières utilisées par Alithya sont décrites ci-dessous :

Autres mesures financières

La « marge brute en pourcentage des revenus » est calculée en divisant la marge brute par les revenus.

Les « charges de vente, générales et administratives, en pourcentage des revenus » sont calculés en divisant les charges de vente, générales et administratives par les revenus.

Le terme « nouveaux contrats » désigne le montant des accords de revenus conclus au cours de la période, incluant ceux acquis dans le contexte d'acquisition d'entreprise, ainsi que les renouvellements, les prolongations et autres changements aux contrats existants. La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendanciellles intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps.

Le « ratio nouveaux contrats-facturation » est calculé en divisant la valeur des nouveaux contrats par les revenus, pour la même période. La direction est d'avis que ce ratio permet l'appréciation du carnet de commandes de la Société et donne des renseignements utiles aux investisseurs sur les variations du volume

d'affaires au fil du temps. L'utilisation de ce ratio est plus appropriée sur une longue période, car il peut fluctuer de façon importante d'un trimestre à l'autre.

6. Faits saillants

Résultats d'exploitation (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Revenus	119 974	77 971	437 885	287 643
Perte nette	(7 253)	(2 525)	(15 548)	(17 338)
Perte de base et diluée par action	(0,08)	(0,04)	(0,18)	(0,30)
BAIIA ¹⁾	(1 224)	922	5 724	(840)
Marge du BAIIA ¹⁾	(1,0 %)	1,2 %	1,3 %	(0,3 %)
BAIIA ajusté ¹⁾	6 048	3 262	22 609	9 645
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	5,0 %	4,2 %	5,2 %	3,4 %

Autres (en milliers de dollars)	31 mars	31 mars
	2022	2021
	\$	\$
Total des actifs	447 721	243 261
Passifs financiers non courants ²⁾	105 113	33 353
Total de la dette à long terme	106 676	54 951
Emprunt bancaire net ³⁾	45 840	21 100

Actions, options sur actions et unités d'actions en circulation	15 juin 2022
Actions à droit de vote subalterne de catégorie A (« actions à droit de vote subalterne »)	85 404 570
Actions à droit de vote multiple de catégorie B (« actions à droit de vote multiple »)	7 171 616
Options sur actions ⁴⁾	4 067 207
Unités d'actions différées (« UAD »)	439 521
Unités d'actions incessibles (« UAI »)	181 498
Droits à la valeur d'actions liés au rendement (« UAR »)	332 263

¹⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS, ainsi qu'à la sous-rubrique 8.7 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour obtenir le rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

²⁾ Les passifs financiers non courants comprennent la tranche non courante de la dette à long terme et la tranche non courante des obligations locatives

³⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS, ainsi qu'à la sous-rubrique 10.6 intitulée « Dette à long terme et emprunt bancaire net » pour obtenir le rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

⁴⁾ Incluent 657 896 options sur actions pour achat d'actions à droit de vote multiple.

Trimestre clos le 31 mars 2022

- Les revenus ont connu une hausse de 53,9 % pour atteindre 120,0 M\$, contre 78,0 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté s'est accru de 85,5 % pour s'établir à 6,0 M\$, ou à 5,0 % en pourcentage des revenus, et ce, par rapport à 3,3 M\$, ou à 4,2 % en pourcentage des revenus, pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute a connu une hausse de 32,5 % pour s'établir à 31,1 M\$, contre 23,5 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus⁵ s'est chiffrée à 25,9 %, par rapport à 30,1 % au même trimestre de l'exercice précédent, une baisse expliquée partiellement par l'acquisition de R3D.
- Les charges de vente, générales et administratives, en pourcentage des revenus⁵, se sont établies à 21,8 %, ce qui correspond à une baisse par rapport à 27,9 % au même trimestre de l'exercice précédent.
- La perte nette s'est établie à 7,3 M\$, ou 0,08 \$ par action, alors qu'elle atteignait 2,5 M\$, ou 0,04 \$ par action, pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats⁵ pour le quatrième trimestre ont totalisé 107,2 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation⁵ de 0,89.

Exercice clos le 31 mars 2022

- Les revenus ont connu une hausse de 52,2 % pour atteindre 437,9 M\$, par rapport à 287,6 M\$ à l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté s'est accru de 134,4 % pour s'établir à 22,6 M\$, ou à 5,2 % en pourcentage des revenus, et ce, par rapport à 9,6 M\$, ou à 3,4 % en pourcentage des revenus, pour l'exercice précédent.
- La marge brute a connu une hausse de 39,9 % pour s'établir à 116,1 M\$, comparativement à 83,0 M\$ à l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus s'est chiffrée à 26,5 %, par rapport à 28,9 % pour l'exercice précédent, une baisse expliquée partiellement par l'acquisition de R3D.
- Les charges de vente, générales et administratives, en pourcentage des revenus, se sont établies à 22,6 %, ce qui correspond à une baisse par rapport à 28,4 % à l'exercice précédent.
- La perte nette s'est établie à 15,5 M\$, ou 0,18 \$ par action, alors qu'elle atteignait 17,3 M\$, ou 0,30 \$ par action lors de l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats pour l'exercice 2022 ont atteint 1 031,8 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 2,36.

⁵) Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition de cette autre mesure financière.

7. Regroupement d'entreprises

Alithya services TI inc.

Aperçu

Le 1^{er} avril 2021, la Société a acquis la totalité des actions en circulation de R3D Conseil inc. (maintenant Alithya services TI inc.) (« Alithya TI » ou « R3D ») (l'« acquisition de R3D »), une société privée du Québec spécialisée dans les solutions numériques.

Le prix d'achat a été payé par l'émission de 25 182 676 actions à droit de vote subalterne de la Société, au prix de 3,20 \$ l'action, ce qui représente le cours de clôture de l'action à la TSX en date du 1^{er} avril 2021, par des paiements en espèces de 978 000 \$ et par la prise en charge de créanciers et charges à payer et de la dette à long terme, respectivement de 45 000 \$ et de 8 887 000 \$ à la date de clôture.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge ainsi que l'évaluation de la contrepartie de l'acquisition ont été établies. L'acquisition de R3D est comptabilisée à l'aide de la méthode de l'acquisition.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a engagé des coûts d'acquisition connexes d'environ 1 646 000 \$. Ces coûts ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net en tant que coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises.

Répartition du prix d'acquisition

La répartition de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établit comme suit :

Acquisition d'Alithya services TI inc. (en milliers de dollars)		\$
Actifs courants		
Trésorerie		577
Débiteurs et autres créances		9 985
Travaux en cours		7 169
Charges payées d'avance		91
		17 822
Actifs non courants		
Crédits d'impôt à recevoir		2 053
Immobilisations corporelles		2 207
Actifs au titre de droits d'utilisation		2 982
Immobilisations incorporelles		52 777
Actifs d'impôts différés		763
Goodwill		42 491
Total des actifs acquis		121 095
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer		15 069
Impôts à payer		155
Revenus différés		125
Tranche courante des obligations locatives		592
Tranche courante de la dette à long terme		8 887
		24 828
Passifs non courants		
Obligations locatives		3 620
Passifs d'impôts différés		11 084
Total des passifs pris en charge		39 532
Actifs nets acquis		81 563

Goodwill

Le goodwill comptabilisé correspond principalement à la valeur économique future attribuée à la rentabilité et à la main-d'œuvre de l'entreprise acquise ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration d'Alithya TI dans les activités existantes du Groupe. La Société ne prévoit pas que le montant du goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

Contrepartie payée

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque catégorie de contrepartie :

Acquisition d'Alithya services TI inc. (en milliers de dollars)		\$
Montant payé en espèces		978
Émission de 25 182 676 actions à droit de vote subalterne		80 585
Contrepartie totale transférée		81 563

Contribution d'Alithya TI aux résultats du Groupe

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021, la date de l'intégration administrative d'Alithya TI au sein de l'entité juridique acquise, Alithya TI a généré des revenus d'environ 51 002 000 \$, une perte de 4 595 000 \$, qui comprend les coûts d'amortissement qui se rapportent principalement aux relations clients acquises de 3 805 000 \$ et des coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises de 3 683 000 \$. Depuis l'acquisition de R3D, en vue de l'intégration administrative de celle-ci, tous les nouveaux contrats et les nouveaux employés en lien avec l'entreprise acquise étaient comptabilisés dans d'autres entités canadiennes du Groupe.

Vitalyst, LLC

Aperçu

Le 31 janvier 2022, la Société a acquis la totalité des titres de participation émis et en circulation de Vitalyst, LLC (« Vitalyst ») (l'« acquisition de Vitalyst »), une société américaine spécialisée dans l'expérience employé et le changement transformationnel.

L'acquisition de Vitalyst a été réalisée pour une contrepartie totale de 45 362 000 \$ US (57 592 000 \$), qui comptait certains créditeurs et charges à payer pris en charge de 2 279 000 \$ US (2 893 000 \$), une dette à long terme de 30 150 000 \$ US (38 279 000 \$) et d'un montant en espèces de 12 933 000 \$ US (16 420 000 \$). La contrepartie est assujettie à des ajustements relatifs au fonds de roulement et à d'autres ajustements, et comprend une clause d'indexation supplémentaire sur le résultat potentiel pouvant atteindre 1 000 000 \$ US (1 270 000 \$) exigible avant le 31 mai 2023.

La juste valeur des actifs acquis, des passifs pris en charge et de la contrepartie de l'acquisition a été établie de manière provisoire, en attendant la réalisation d'une évaluation. Si de nouveaux renseignements sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition de Vitalyst étaient obtenus dans l'année suivant cette date et que ces nouveaux renseignements imposaient un ajustement des montants mentionnés ci-dessous ou révélaient des provisions supplémentaires pour des conditions qui existaient à la date de l'acquisition de Vitalyst, les justes valeurs seraient alors révisées. L'acquisition de Vitalyst est comptabilisée à l'aide de la méthode de l'acquisition.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a engagé des coûts d'acquisition connexes d'environ 1 652 000 \$. Ces coûts ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net en tant que coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises.

Répartition du prix d'acquisition

La répartition préliminaire de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établit comme suit :

Acquisition de Vitalyst, LLC (en milliers de dollars)	\$
Actifs courants	
Trésorerie	1 116
Débiteurs et autres créances	6 301
Travaux en cours	1 101
Charges payées d'avance	1 403
	9 921
Actifs non courants	
Autres actifs	157
Immobilisations corporelles	583
Actifs au titre de droits d'utilisation	3 975
Immobilisations incorporelles	26 323
Goodwill	31 498
Total des actifs acquis	72 457
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	5 237
Revenus différés	7 936
Tranche courante des obligations locatives	1 007
Tranche courante de la dette à long terme	38 584
	52 764
Passifs non courants	
Obligations locatives	3 273
Total des passifs pris en charge	56 037
Actifs nets acquis	16 420

Goodwill

Le goodwill comptabilisé correspond principalement à la valeur économique future attribuée à la rentabilité et à la main-d'œuvre de l'entreprise acquise ainsi qu'à son expertise. La Société ne prévoit pas que le montant du goodwill sera déductible aux fins de l'impôt.

Contrepartie payée

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque catégorie de contrepartie :

Acquisition de Vitalyst, LLC (en milliers de dollars)	\$
Montant payé en trésorerie	16 420
Clause d'indexation sur le résultat	—
Contrepartie totale transférée	16 420

Contribution de Vitalyst aux résultats du Groupe

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les activités de Vitalyst ont généré des revenus d'environ 4 980 000 \$, une perte de 1 219 000 \$, ce qui comprend les coûts d'amortissement qui se rapportent principalement aux relations clients acquises de 569 000 \$ et des coûts d'acquisition et d'intégration de 1 693 000 \$.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} avril 2021, le revenu et le résultat net avant impôts pro forma relatifs à l'acquisition de Vitalyst pour l'exercice clos le 31 mars 2022 se seraient établis respectivement à 31 427 000 \$ et à 5 715 000 \$. Ces montants ont été calculés en se fondant sur les résultats de Vitalyst et ils ont été ajustés pour tenir compte :

- des différences de méthodes comptables entre le Groupe et Vitalyst;
- du retrait des coûts de transaction engagés par Vitalyst du 1^{er} avril 2021 au 31 janvier 2022;
- de l'amortissement additionnel qui aurait été comptabilisé en presumant que les ajustements de la juste valeur des immobilisations incorporelles auraient été appliqués à compter du 1^{er} avril 2021.

8. Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Revenus	119 974	77 971	437 885	287 643
Coût des revenus	88 891	54 517	321 732	204 626
Marge brute	31 083	23 454	116 153	83 017
Charges d'exploitation				
Charges de vente, générales et administratives	26 204	21 740	98 838	81 723
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	6 128	718	11 617	2 321
Amortissement	1 235	1 058	5 435	3 767
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 017	2 490	14 285	11 739
Perte (gain) de change	(25)	74	(26)	473
	37 559	26 080	130 149	100 023
Perte d'exploitation	(6 476)	(2 626)	(13 996)	(17 006)
Charges financières nettes	1 352	849	4 579	3 274
Gain découlant du recouvrement d'effets à recevoir	—	—	—	(660)
Perte avant impôts	(7 828)	(3 475)	(18 575)	(19 620)
Charge (recouvrement) d'impôts				
Exigibles	114	465	(20)	1 515
Différés	(689)	(1 415)	(3 007)	(3 797)
	(575)	(950)	(3 027)	(2 282)
Perte nette	(7 253)	(2 525)	(15 548)	(17 338)
Perte de base et diluée par action	(0,08)	(0,04)	(0,18)	(0,30)

8.1 Revenus

Le tableau suivant fait un rapprochement entre les revenus en dollars constants et les revenus par emplacement géographique :

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	Pour le trimestre clos le 31 mars			Pour l'exercice clos le 31 mars		
	2022	2021	%	2022	2021	%
Total des revenus d'Alithya, tels que déclarés	119 974	77 971	53,9 %	437 885	287 643	52,2 %
Écart avant la prise en compte du taux de change	54,3 %			55,2 %		
Prise en compte du taux de change	(0,4 %)			(3,0 %)		
Écart par rapport à la période précédente	53,9 %			52,2 %		
Canada						
Revenus en dollars constants ¹⁾	74 176	45 429	63,3 %	280 633	162 764	72,4 %
Prise en compte du taux de change	—			—		
Revenus pour le Canada, tels que déclarés	74 176	45 429	63,3 %	280 633	162 764	72,4 %
É.-U.						
Revenus en dollars constants ¹⁾	41 317	29 655	39,3 %	149 960	114 608	30,8 %
Prise en compte du taux de change	13			(7 760)		
Revenus pour les É.-U., tels que déclarés	41 330	29 655	39,4 %	142 200	114 608	24,1 %
International						
Revenus en dollars constants ¹⁾	4 798	2 887	66,2 %	15 920	10 271	55,0 %
Prise en compte du taux de change	(330)			(868)		
Revenus pour l'international, tels que déclarés	4 468	2 887	54,8 %	15 052	10 271	46,5 %

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Consulter la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, les revenus ont atteint 120,0 M\$, incluant les revenus tirés de l'acquisition de R3D, comptabilisés au titre des autres entités canadiennes du Groupe après l'intégration administrative de R3D à la fin du troisième trimestre de l'exercice considéré, et 5,0 M\$ découlant de l'acquisition de Vitalyst, ce qui représente une augmentation de 42,0 M\$, ou de 53,9 %, par rapport aux 78,0 M\$ constatés pour le trimestre clos le 31 mars 2021.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, les revenus tirés des activités au Canada se sont élevés à 74,2 M\$, ce qui correspond à une hausse de 28,8 M\$, ou de 63,3 %, par rapport aux revenus de 45,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. L'augmentation des revenus est attribuable à la croissance interne dans tous les secteurs, à la reprise des niveaux d'activité en général, aux revenus tirés de l'acquisition de R3D et à la croissance générée par les deux contrats à long terme signés dans le cadre de l'acquisition de R3D. Sur une base séquentielle, les revenus tirés des activités au Canada ont augmenté de 2,1 M\$ par rapport à 72,1 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice considéré.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 41,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 11,6 M\$, ou de 39,4 %, par rapport aux revenus de 29,7 M\$ pour le trimestre clos le

31 mars 2021, principalement en raison de la croissance interne dans tous les secteurs, de la reprise des niveaux d'activité en général et des revenus de 5,0 M\$ tirés de l'acquisition de Vitalyst. Sur une base séquentielle, les revenus tirés des activités aux États-Unis ont connu une hausse de 7,6 M\$ par rapport aux revenus de 33,7 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice considéré, malgré l'incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 0,2 M\$.

À l'international, les revenus ont connu une hausse de 54,7 % pour s'établir à 4,5 M\$, comparativement à 2,9 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la reprise des niveaux d'activité en général. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par l'effet négatif des variations du taux de change entre les deux périodes. En monnaie locale, ces résultats représentent un trimestre record sur le plan des revenus. Sur une base séquentielle, les revenus à l'international ont connu une hausse de 0,7 M\$ par rapport à 3,8 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice considéré.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les revenus ont atteint 437,9 M\$, dont 51,0 M\$ découlent de l'acquisition de R3D et 5,0 M\$ découlent de l'acquisition de Vitalyst, ce qui représente une augmentation de 150,3 M\$, ou de 52,2 %, par rapport à 287,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Les revenus tirés des activités au Canada se sont élevés à 280,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 117,8 M\$, ou de 72,4 %, par rapport aux revenus de 162,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. L'augmentation des revenus est attribuable à la croissance interne dans tous les secteurs, à la reprise des niveaux d'activité en général, à des revenus de 51,0 M\$ tirés de l'acquisition de R3D avant l'intégration administrative de celle-ci à la fin du troisième trimestre de l'exercice considéré, aux autres revenus comptabilisés par la suite au titre des autres entités canadiennes du Groupe, et à la croissance générée par les deux contrats à long terme signés dans le cadre de l'acquisition de R3D.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont connu une hausse de 27,6 M\$, ou de 24,1 % pour l'exercice clos le 31 mars 2022 pour se chiffrer à 142,2 M\$, par rapport aux revenus de 114,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. La croissance interne dans la plupart des secteurs, la reprise des niveaux d'activité en général et des revenus de 5,0 M\$ découlant de l'acquisition de Vitalyst ont été partiellement contrebalancées par l'effet négatif des variations du taux de change entre les périodes. Les revenus auraient atteint 150,0 M\$ avec un taux de change constant du dollar américain, ce qui aurait entraîné une hausse de 30,8 % sans fluctuation du taux de change.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les revenus à l'international se sont accrus de 46,5 % pour s'établir à 15,1 M\$, par rapport à 10,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison principalement de la reprise des niveaux d'activité en général, qui a été partiellement contrebalancée par l'effet négatif des variations du taux de change entre les deux périodes.

8.2 Marge brute

La marge brute s'est chiffrée à 31,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ce qui correspond à une hausse de 7,6 M\$, ou de 32,5 %, par rapport à la marge brute de 23,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, la marge brute en pourcentage des revenus a diminué pour s'établir à 25,9 %, contre 30,1 % pour le trimestre clos le 31 mars 2021.

La diminution en pourcentage résulte en partie de la baisse de la marge brute au Canada en raison de l'acquisition de R3D, dont les activités sont maintenant comptabilisées au titre des autres entités canadiennes

du Groupe après l'intégration administrative de R3D à la fin du troisième trimestre de l'exercice considéré et dont les revenus sur une base historique proviennent, dans une plus grande proportion, de contractuels dont le travail est facturé, ce qui a entraîné une diminution des marges. De plus, le pourcentage de la marge brute a diminué dans d'autres secteurs de l'entreprise, en raison d'une hausse des revenus tirés de contractuels par rapport aux revenus tirés d'employés permanents. Alithya a dû avoir davantage recours à des contractuels en raison de la demande soutenue pour les services d'Alithya, comme en fait foi la solide croissance des revenus, ainsi qu'en raison du resserrement du marché du travail. Enfin, la hausse des coûts pour certains projets de clients au Canada et aux États-Unis, en raison principalement de la pression exercée par les marchés sur les coûts liés aux salaires, et une baisse des subventions salariales gouvernementales au Canada, ont été partiellement contrebalancées par la hausse des marges brutes à l'international et l'effet positif qu'a eue l'acquisition de Vitalyst sur les marges.

Sur une base séquentielle, la marge brute en pourcentage des revenus a connu une légère hausse par rapport au pourcentage de 25,8 % au troisième trimestre de l'exercice considéré, malgré la reprise des avantages sociaux d'employés saisonniers, qui fait toujours augmenter les coûts de main-d'œuvre au quatrième trimestre.

La marge brute s'est chiffrée à 116,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui correspond à une hausse de 33,1 M\$, ou de 39,9 %, par rapport à la marge brute de 83,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, la marge brute en pourcentage des revenus a diminué pour s'établir à 26,5 %, comparativement à 28,9 % pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Toutefois, si l'on exclut l'incidence de l'acquisition de R3D avant l'intégration administrative de celle-ci à la fin du troisième trimestre de l'exercice considéré, la marge brute en pourcentage des revenus aurait été 1,7 % plus élevé pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

La diminution en pourcentage résulte principalement de la baisse de la marge brute des activités au Canada en raison de l'acquisition de R3D, dont les revenus sur une base historique proviennent, dans une plus grande proportion, de contractuels dont le travail est facturé, de la hausse des revenus tirés de contractuels dans d'autres secteurs de l'entreprise par rapport aux revenus tirés d'employés permanents en raison du resserrement du marché du travail, de la baisse des subventions salariales gouvernementales au Canada, ainsi que de l'incidence d'une hausse des coûts dans le cadre de certains projets de clients, notamment une hausse de 2,2 M\$ découlant d'un projet important pour un client qui comprend notamment le développement de certains logiciels de transformation numérique personnalisés fort complexes, qui pourraient ultérieurement être appliqués à des fins commerciales. Le projet tire à sa fin et aucune hausse de coûts ni perte supplémentaire n'est prévue à partir de maintenant. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par la hausse de la marge brute aux États-Unis et à l'international, en raison de certains programmes publics de subventions salariales aux États-Unis, notamment l'annulation d'un montant de 4,6 M\$ à titre de prêts dans le cadre du PPP au cours du premier trimestre de l'exercice considéré, de la hausse des taux d'utilisation et de l'incidence positive de l'acquisition de Vitalyst sur les marges.

À l'instar des acquisitions précédentes, et malgré le resserrement du marché du travail, l'objectif de la Société est de transformer graduellement la composition du chiffre d'affaires de R3D en augmentant les revenus tirés d'employés permanents par rapport à ceux tirés de contractuels, ce qui se traduirait par des marges brutes plus élevées.

8.3 Informations sectorielles

Un secteur opérationnel consiste en une composante d'une société qui exerce des activités pouvant générer des revenus et entraîner des dépenses, y compris dans le cadre d'opérations avec d'autres secteurs d'Alithya. Une entité doit présenter de l'information de manière distincte sur chaque secteur opérationnel, ou combiner en un secteur à présenter des secteurs opérationnels qui présentent des caractéristiques économiques semblables ou qui n'atteignent pas les seuils quantitatifs pour constituer un secteur à présenter.

Le Groupe a passé en revue ses activités et a déterminé qu'elle compte un seul secteur à présenter en raison de caractéristiques similaires de ses secteurs opérationnels, y compris des caractéristiques économiques semblables, la nature des services fournis à ses clients, les types de clients qui composent sa clientèle et le cadre réglementaire dans lequel le Groupe exerce ses activités.

Le tableau suivant présente le total des revenus externes par emplacement géographique :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars				Exercices clos les 31 mars			
	2022		2021		2022		2021	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Canada	74 176	61,8	45 429	58,3	280 633	64,1	162 764	56,6
États-Unis	41 330	34,5	29 655	38,0	142 200	32,5	114 608	39,8
International	4 468	3,7	2 887	3,7	15 052	3,4	10 271	3,6
	119 974	100,0	77 971	100,0	437 885	100,0	287 643	100,0

8.4 Charges d'exploitation

8.4.1 Charges de vente, générales et administratives

Les charges de vente, générales et administratives comprennent les salaires, les traitements et les autres avantages du personnel de vente et du personnel administratif, les honoraires professionnels, les frais d'occupation, les frais liés aux technologies de l'information et aux communications, la rémunération fondée sur des actions, les droits d'inscription à la bourse et les frais de placement et d'autres charges administratives.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 26,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 4,5 M\$, ou de 20,5 %, par rapport à 21,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Les charges de vente, générales et administratives totales, en pourcentage des revenus consolidés, se sont établies à 21,8 % pour le trimestre clos le 31 mars 2022, par rapport à 27,9 % pour la même période de l'exercice précédent.

Les charges attribuables aux activités au Canada se sont accrues de 1,1 M\$, ou de 8,2 %, pour passer à 14,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, comparativement à 13,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Cette hausse est surtout attribuable à une hausse de 0,8 M\$ des coûts de rémunération des employés en raison de l'augmentation des effectifs et des salaires, et à une hausse de 0,3 M\$ des frais liés aux technologies de l'information et aux communications, partiellement contrebalancée par une baisse de 0,3 M\$ découlant surtout de la rémunération fondée sur des actions pleinement acquises sans effet sur la trésorerie.

Les charges attribuables aux activités aux États-Unis et à l'international ont connu une hausse de 3,4 M\$, dont une hausse de 1,7 M\$ liée à Vitalyst, en raison de la hausse des coûts de rémunération des employés attribuable à l'augmentation des effectifs et des salaires et de la hausse de la rémunération variable suivant les revenus, ainsi que de la hausse des frais liés aux technologies de l'information et aux communications.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 98,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 17,1 M\$, ou de 20,9 %, par rapport à 81,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Les charges de vente, générales et administratives totales, en pourcentage des revenus consolidés, se sont établies à 22,6 % pour l'exercice clos le 31 mars 2022, par rapport à 28,4 % pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Les charges attribuables aux activités au Canada se sont accrues de 12,5 M\$, ou de 25,4 %, ce qui comprend une hausse de 4,5 M\$ liée à R3D avant l'intégration administrative de celle-ci à la fin du troisième trimestre de l'exercice considéré, pour passer à 61,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, comparativement à 49,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Cette hausse est surtout attribuable à une hausse de 11,9 M\$ des coûts de rémunération des employés en raison de l'augmentation des effectifs et des salaires, à la hausse de la rémunération variable suivant les revenus et de la hausse de 1,0 M\$ des coûts de recrutement, alors que la Société a continué d'investir dans l'embauche, à une hausse de 1,3 M\$ des frais liés aux technologies de l'information et aux communications, de même qu'à une hausse de 0,5 M\$ des honoraires professionnels et de 0,3 M\$ des frais d'assurance. Ces charges ont été partiellement contrebalancées par des baisses de 2,2 M\$ découlant surtout de la rémunération fondée sur des actions pleinement acquises sans effet sur la trésorerie, de 0,6 M\$ des frais de formation des employés en raison de l'obtention de subventions gouvernementales et de 0,4 M\$ des frais d'occupation.

Les charges attribuables aux activités aux États-Unis et à l'international ont connu une hausse de 4,5 M\$, dont une hausse de 1,7 M\$ liée à Vitalyst, en raison de la hausse des coûts de rémunération des employés attribuable à l'augmentation des effectifs et des salaires et de la hausse de la rémunération variable suivant les revenus et les coûts de recrutement, alors que la Société a continué d'investir dans l'embauche en vue d'une croissance future des revenus. Ces charges ont été partiellement contrebalancées par l'incidence favorable du taux de change du dollar américain de 1,9 M\$, des mesures d'économie des coûts mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 et des subventions publiques comptabilisées en contrepartie des coûts de rémunération, notamment l'annulation d'un montant de 1,3 M\$ à titre de prêts dans le cadre du PPP comptabilisé au cours du premier trimestre de l'exercice considéré.

8.4.2 Rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions est comprise dans le coût des revenus et les charges de vente, générales et administratives et est détaillée dans le tableau qui suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Options sur actions	217	167	851	700
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	313	224	1 138	653
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises	181	576	1 524	4 051
UAD	135	115	576	523
UAI	—	101	92	314
UAR	91	—	273	—
	937	1 183	4 454	6 241

La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ce qui représente une diminution de 0,3 M\$ par rapport à 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Cette diminution s'explique surtout par les baisses des charges liées aux UAI et de la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises. Ces attributions ont cessé de générer une rémunération fondée sur des actions à compter de leur pleine acquisition. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la cotisation de l'employeur au titre du régime d'achat d'actions de la Société et la hausse des charges liées aux UAR.

La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 4,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui représente une baisse de 1,7 M\$ par rapport à 6,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Cette diminution s'explique surtout par les baisses des charges liées aux UAI et de la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises. Ces attributions ont cessé de générer une rémunération fondée sur des actions à compter de leur pleine acquisition. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la cotisation de l'employeur au titre du régime d'achat d'actions de la Société et la hausse des charges liées aux attributions d'UAR et d'options sur actions.

8.4.3 Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises

Comme Alithya a atteint une certaine masse critique au moyen d'acquisitions et d'une croissance interne soutenue, Alithya a entrepris un examen de sa structure de coûts au cours du trimestre considéré et a engagé certains coûts de réorganisation.

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se sont établis à 6,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ce qui représente une augmentation de 5,4 M\$ par rapport à 0,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. La hausse est principalement attribuable à une hausse de 2,2 M\$ des coûts d'acquisition liés majoritairement à l'acquisition de Vitalyst, à une hausse de 2,4 M\$ des coûts d'intégration liés majoritairement à l'acquisition de R3D et à des coûts de réorganisation de 0,8 M\$ liés aux modifications qu'Alithya a apportées à sa structure de coûts, soit des coûts de cessation d'emploi et d'avantages sociaux.

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se sont chiffrés à 11,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui représente une augmentation de 9,3 M\$ par rapport à 2,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. La hausse est principalement attribuable à une hausse de 3,6 M\$ des coûts d'acquisition liés majoritairement à l'acquisition de Vitalyst, à une hausse de 4,9 M\$ des coûts d'intégration liés majoritairement à l'acquisition de R3D et à des coûts de réorganisation de 0,8 M\$ liés aux modifications qu'Alithya a apportées à sa structure de coûts, soit des coûts de cessation d'emploi et d'avantages sociaux.

8.4.4 Amortissement

L'amortissement a totalisé 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022. En comparaison, l'amortissement a totalisé 1,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Cet amortissement des coûts concernait principalement les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation d'Alithya.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevé à 0,6 M\$ pour les trimestres clos les 31 mars 2022 et 2021. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation s'est chiffré à 0,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 0,1 M\$ par rapport à 0,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. La hausse est principalement attribuable à l'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation acquis dans le cadre de l'acquisition de Vitalyst.

L'amortissement a totalisé 5,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022. En comparaison, l'amortissement a totalisé 3,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Cet amortissement des coûts concernait principalement les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation d'Alithya.

L'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevé à 2,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 0,7 M\$ par rapport à 1,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation s'est chiffré à 2,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 1,0 M\$ par rapport à 1,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Les hausses sont principalement attribuables à l'amortissement sur les actifs acquis dans le cadre des acquisitions de R3D et de Vitalyst.

8.4.5 Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles a totalisé 4,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, par rapport à 2,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Cet amortissement des coûts concernait principalement les relations clients comptabilisées lors d'acquisitions, dont l'amortissement a connu une hausse de 1,5 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, l'amortissement des immobilisations incorporelles s'est chiffré à 14,3 M\$, comparativement à 11,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Cet amortissement des coûts concernait principalement les relations clients comptabilisées lors d'acquisitions, dont l'amortissement a connu une hausse de 2,9 M\$ en raison des acquisitions de R3D et de Vitalyst. Cette hausse a été en partie contrebalancée par des baisses de l'amortissement de logiciels et d'accords de non-concurrence de 0,4 M\$ et de 0,1 M\$, respectivement.

8.4.6 Perte (gain) de change

Le gain de change s'est établi à 0,02 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, comparativement à une perte de change de 0,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021.

Le gain de change s'est établi à 0,03 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, par rapport à une perte de 0,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

8.5 Autres résultats nets et charges

8.5.1 Charges financières nettes

Le résumé des charges financières nettes s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	741	321	2 402	1 185
Intérêts et frais de financement	158	119	432	448
Intérêts relatifs aux obligations locatives	208	150	725	595
Amortissement des charges financières	66	63	277	242
Capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat	188	208	823	835
Revenus d'intérêts	(9)	(12)	(80)	(31)
	1 352	849	4 579	3 274

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 1,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 0,6 M\$, ou de 59,2 %, par rapport à 0,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de la dette à long terme, conformément à la description à la sous-rubrique 10.6, laquelle a contribué à l'augmentation des intérêts au titre de la dette à long terme.

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 4,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, soit une hausse de 1,3 M\$ ou de 39,9 %, par rapport à 3,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation de la dette à long terme, conformément à la description à la sous-rubrique 10.6, laquelle a contribué à l'augmentation des intérêts au titre de la dette à long terme.

8.5.2 Impôts sur le résultat

Le recouvrement d'impôts s'est établi à 0,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ce qui représente une diminution de 0,3 M\$ par rapport au recouvrement de 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021, en raison principalement d'une baisse du recouvrement d'impôts différés pour certaines entités.

Le recouvrement d'impôts s'est établi à 3,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui représente une augmentation de 0,7 M\$ par rapport à 2,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison principalement d'une baisse de la charge d'impôts exigibles pour certaines entités, qui a été partiellement contrebalancée par une baisse du recouvrement d'impôts différés pour certaines entités.

8.6 Perte nette et résultat par action

La perte nette pour le trimestre clos le 31 mars 2022 s'est élevée à 7,3 M\$, soit une augmentation de 4,8 M\$, comparativement à 2,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. La hausse de la perte s'explique par une augmentation des charges de vente, générales et administratives, une hausse des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, une hausse de l'amortissement, une hausse des charges financières nettes et une baisse du recouvrement d'impôts, partiellement contrebalancée par une hausse de la marge brute au cours du trimestre clos le 31 mars 2022 par rapport au trimestre clos le 31 mars 2021. Ce résultat s'est traduit par une perte nette de base et diluée par action de 0,08 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, comparativement à une perte nette de 0,04 \$ par action pour le trimestre clos le 31 mars 2021.

La perte nette pour l'exercice clos le 31 mars 2022 s'est élevée à 15,5 M\$, ce qui représente une amélioration de 1,8 M\$, comparativement à 17,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. La baisse de la perte s'explique par une augmentation de la marge brute, partiellement contrebalancée par une hausse des charges de vente, générales et administratives, une hausse des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, une hausse de l'amortissement, une hausse des charges financières nettes et une hausse du recouvrement d'impôts au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2021. Ce résultat s'est traduit par une perte nette de base et diluée par action de 0,18 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, comparativement à une perte nette de 0,30 \$ par action pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

8.7 BAIIA et BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement de la perte nette et du BAIIA ainsi que du BAIIA ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Revenus	119 974	77 971	437 885	287 643
Perte nette	(7 253)	(2 525)	(15 548)	(17 338)
Charges financières nettes	1 352	849	4 579	3 274
Recouvrement d'impôts	(575)	(950)	(3 027)	(2 282)
Amortissement	1 235	1 058	5 435	3 767
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 017	2 490	14 285	11 739
BAIIA¹⁾	(1 224)	922	5 724	(840)
Marge du BAIIA ¹⁾	(1,0 %)	1,2 %	1,3 %	(0,3 %)
<i>Ajusté pour :</i>				
Perte (gain) de change	(25)	74	(26)	473
Rémunération fondée sur des actions	937	1 183	4 454	6 241
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	6 128	718	11 617	2 321
Gain découlant du recouvrement d'effets à recevoir	—	—	—	(660)
Frais liés à la délocalisation de locaux	—	155	—	933
Coûts de séparation	—	3	—	154
Mise en œuvre des systèmes ERP internes	232	207	840	1 023
BAIIA ajusté¹⁾	6 048	3 262	22 609	9 645
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	5,0 %	4,2 %	5,2 %	3,4 %

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le BAIIA a subi une perte de 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, soit une baisse de 2,1 M\$ par rapport au BAIIA de 0,9 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. La marge du BAIIA s'est établie à (1,0 %) pour le trimestre clos le 31 mars 2022, contre 1,2 % pour le trimestre clos le 31 mars 2021.

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 6,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 2,7 M\$ par rapport à 3,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Tel qu'il est décrit ci-dessus, l'apport de l'acquisition de Vitalyst et l'augmentation de la marge brute ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des charges de vente, générales et administratives. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 5,0 % pour le trimestre clos le 31 mars 2022, contre 4,2 % pour le trimestre clos le 31 mars 2021.

Le BAIIA correspond à 5,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 6,5 M\$ par rapport à la perte au titre du BAIIA de 0,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. La marge du BAIIA s'est établie à 1,3 % pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre (0,3 %) pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 22,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022, ce qui représente une hausse de 13,0 M\$ par rapport à 9,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021.

Tel qu'il est décrit ci-dessus, l'apport des acquisitions de R3D et de Vitalyst, l'augmentation de la marge brute et l'annulation d'un montant de 5,9 M\$ à titre de prêts dans le cadre du PPP, comptabilisés au cours du premier

trimestre de l'exercice considéré, ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des charges de vente, générales et administratives et l'incidence de hausses de 2,2 M\$ des coûts dans le cadre d'un projet important pour un client au cours du premier trimestre de l'exercice considéré. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 5,2 % pour l'exercice clos le 31 mars 2022, contre 3,4 % pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

9. Nouveaux contrats

Les nouveaux contrats au cours du trimestre clos le 31 mars 2022 ont totalisé 107,2 M\$. Cela équivaut à un ratio nouveaux contrats-facturation, pour le trimestre, de 0,89. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les nouveaux contrats se sont établis à 1 031,8 M\$, ce qui se traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 2,36. Les nouveaux contrats au cours des douze derniers mois incluent la valeur estimée de 600,0 M\$ des deux contrats à long terme signés dans le cadre de l'acquisition de R3D.

10. Liquidité et ressources en capital

10.1 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les activités courantes et la croissance d'Alithya sont financées par une combinaison de flux de trésorerie liés à l'exploitation, d'emprunts aux termes de la facilité de crédit existante, de prêts garantis, d'un prêt subordonné non garanti et de l'émission d'actions. Alithya cherche à maintenir un niveau optimal de liquidité par la gestion active de ses actifs et passifs, ainsi que de ses flux de trésorerie. Le tableau ci-dessous présente les activités de flux de trésorerie d'Alithya pour les trimestres et les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021 :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(4 780)	(2 021)	(1 629)	(456)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(17 336)	(365)	(18 938)	(4 567)
Flux de trésorerie nets découlant des activités de financement	31 140	1	31 396	3 424
Effet de la fluctuation des taux de change	(48)	(141)	(77)	(308)
Variation nette de la trésorerie	8 976	(2 526)	10 752	(1 907)
Trésorerie à l'ouverture de la période	8 679	9 429	6 903	8 810
Trésorerie à la clôture de la période	17 655	6 903	17 655	6 903

10.2 Flux de trésorerie – activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à 4,8 M\$, soit une augmentation de 2,8 M\$, comparativement à des flux de trésorerie de 2,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2022 découlent principalement de la perte nette de 7,3 M\$, plus 5,0 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie de la perte nette, comprenant principalement l'amortissement et la rémunération fondée sur des actions, partiellement contrebalancés par les impôts différés, ainsi que par 2,6 M\$ en variations défavorables des éléments hors

trésorerie du fonds de roulement. Par comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2021 découlaient principalement de la perte nette de 2,5 M\$, plus 3,5 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie de la perte nette, comprenant principalement l'amortissement, d'une perte de change non réalisée et de la rémunération fondée sur des actions, partiellement contrebalancés par l'annulation de prêts accordés dans le cadre du PPP et les impôts différés, ainsi que par 3,0 M\$ en variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 2,6 M\$ au cours du trimestre clos le 31 mars 2022 s'expliquent principalement par une hausse de 3,1 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, une diminution de 2,5 M\$ des revenus différés, une hausse de 2,3 M\$ des travaux en cours, une hausse de 2,1 M\$ des débiteurs et autres créances, une hausse de 2,1 M\$ des charges payées d'avance et une baisse de 0,2 M\$ de l'impôt à payer, partiellement contrebalancées par une augmentation de 9,8 M\$ des créditeurs et charges à payer. Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 3,0 M\$ au cours du trimestre clos le 31 mars 2021 s'expliquent principalement par une augmentation de 12,0 M\$ des débiteurs et autres créances, une diminution de 1,4 M\$ des revenus différés et une hausse de 0,9 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, partiellement contrebalancées par une hausse de 7,7 M\$ des créditeurs et charges à payer, une baisse de 2,1 M\$ des travaux en cours, une baisse de 1,0 M\$ des charges payées d'avance et une diminution de 0,5 M\$ des impôts à recevoir.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à 1,6 M\$, soit une hausse de 1,1 M\$, comparativement à des flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation de 0,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022 découlent principalement de la perte nette de 15,5 M\$, plus 15,0 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie de la perte nette, comprenant principalement l'amortissement, ainsi que de la rémunération fondée sur des actions, partiellement contrebalancés par l'annulation de prêts accordés dans le cadre du PPP et les impôts différés, ainsi que par 1,1 M\$ en variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021 découlaient principalement de la perte nette de 17,3 M\$, plus 17,0 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie de la perte nette, comprenant principalement l'amortissement, une perte de change non réalisée et la rémunération fondée sur des actions, partiellement contrebalancés par l'annulation de prêts accordés dans le cadre du PPP et des impôts différés, ainsi que par 0,1 M\$ en variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 1,1 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'expliquent surtout par une augmentation de 15,9 M\$ des débiteurs et autres créances, une hausse de 5,7 M\$ des crédits d'impôt à recevoir et une hausse de 0,8 M\$ des charges payées d'avance, partiellement contrebalancées par une hausse de 17,7 M\$ des créditeurs et charges à payer, une hausse de 2,1 M\$ des revenus différés, une baisse de 0,9 M\$ des travaux en cours et une diminution de 0,6 M\$ des impôts à recevoir. Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 0,1 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'expliquent principalement par une augmentation de 5,3 M\$ des débiteurs et autres créances, une hausse de 2,2 M\$ des travaux en cours et une augmentation de 0,9 M\$ des charges payées d'avance, partiellement contrebalancées par une hausse de 5,5 M\$ des créditeurs et charges à payer, une baisse de 1,5 M\$ des impôts à recevoir et une hausse de 1,3 M\$ des revenus différés.

10.3 Flux de trésorerie – activités d'investissement

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 17,3 M\$, soit une augmentation de 16,9 M\$, comparativement à des flux de trésorerie de 0,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2022 découlaient principalement de l'acquisition de Vitalyst et d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le cours normal des activités. Par comparaison, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 31 mars 2021 découlent principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles, principalement liées aux améliorations locatives connexes.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 18,9 M\$, soit une augmentation de 14,3 M\$, comparativement à des flux de trésorerie de 4,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022 découlaient principalement de l'acquisition de R3D et de Vitalyst, et d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le cours normal des activités. À des fins de comparaison, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 mars 2021 découlaient principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles principalement liées à la délocalisation de certains bureaux et de matériel informatique en vue de faciliter le télétravail dans le contexte de la pandémie de COVID-19, du rachat de titres de capitaux propres émis lors d'acquisitions d'entreprises et d'une hausse des liquidités soumises à des restrictions.

10.4 Flux de trésorerie – activités de financement

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, les flux de trésorerie nets découlant des activités de financement se sont élevés 31,1 M\$, soit une augmentation de 31,1 M\$, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités de financement de néant pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2022 découlent principalement du produit de 95,1 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, du produit net de 24,7 M\$ de l'émission d'actions, déduction faite des coûts d'émission d'actions et de 0,3 M\$ de l'exercice d'options sur actions, partiellement contrebalancés par des remboursements de 87,7 M\$ de la dette à long terme et de l'acquittement de 0,9 M\$ d'obligations locatives, ainsi que de l'achat d'actions de 0,4 M\$ à des fins d'annulation, conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »). Par comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2021 découlaient principalement du produit de 9,0 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, et du produit de 0,3 M\$ de l'exercice d'options sur actions, partiellement contrebalancés par le remboursement de 8,7 M\$ de la dette à long terme et l'acquittement de 0,5 M\$ d'obligations locatives.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les flux de trésorerie nets découlant des activités de financement se sont établis à 31,4 M\$, soit une augmentation de 28,0 M\$ par rapport à 3,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022 découlent principalement du produit de 156,8 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, du produit net de 24,7 M\$ de l'émission d'actions, déduction faite des coûts d'émission d'actions et de 0,3 M\$ de l'exercice d'options sur actions, partiellement contrebalancés par des remboursements de 146,5 M\$ de la dette à long terme et de l'acquittement de 2,7 M\$ d'obligations locatives, ainsi que de l'achat d'actions de 1,2 M\$ à des fins d'annulation, conformément à l'offre publique de rachat. Par comparaison, les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2021 découlaient principalement du produit de 53,5 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des

coûts de transaction connexes, d'avantages incitatifs à la location de 0,9 M\$ et du produit de 0,3 M\$ de l'exercice d'options sur actions, partiellement contrebalancés par le remboursement de 49,9 M\$ de la dette à long terme et l'acquittement de 1,4 M\$ d'obligations locatives.

10.5 Ressources en capital

Le capital d'Alithya se compose de la trésorerie, des liquidités soumises à des restrictions, de la dette à long terme et du total des capitaux propres. Les principaux objectifs d'Alithya en matière de gestion du capital consistent à fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des autres parties prenantes et de soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise, à maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable et préserve sa capacité à respecter ses obligations financières, à assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées et à assurer un rendement du capital investi pour les actionnaires.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Alithya surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles et, le cas échéant, les emprunts bancaires.

10.6 Dette à long terme et emprunt bancaire net

Alithya dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit »), dont les prélèvements peuvent atteindre un maximum de 125,0 M\$ et peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains pour un montant équivalent. La facilité de crédit est offerte sous forme d'avances à un taux préférentiel, d'avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), d'acceptations bancaires et de lettres de crédit, jusqu'à concurrence de 2,5 M\$. Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,25 % à 1,00 %, ou encore au taux des acceptations bancaires ou au taux SOFR, majoré d'une marge applicable allant de 1,50 % à 2,25 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. La marge applicable est établie en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers.

À titre de garantie pour la facilité de crédit, Alithya a fourni une hypothèque de premier rang sur la totalité de ses actifs, à l'exclusion de tout équipement loué, et une sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec sur les crédits d'impôt à recevoir pour le financement relatif aux crédits d'impôt remboursables. Conformément aux modalités de la convention, le Groupe est tenu de satisfaire certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle. La facilité de crédit vient à échéance le 1^{er} avril 2024 et peut être renouvelée par périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur.

Le 24 novembre 2021, le Groupe a conclu des prêts garantis avec Investissement Québec pour le financement de ses crédits d'impôt remboursables pour 2021 et 2022, jusqu'à concurrence du montant le moins élevé entre 90 % du crédit d'impôt remboursable et 4,7 M\$ et 5,8 M\$, respectivement pour 2021 et 2022. Les prêts garantis portent intérêt au taux préférentiel canadien majoré de 1,00 % et sont garantis par une hypothèque de premier rang sur la totalité des crédits d'impôt remboursables faisant l'objet du financement, ainsi que par une hypothèque de rang inférieur sur les débiteurs et autres créances. Les prêts garantis sont remboursables à la première des dates suivantes à survenir : la date d'obtention des crédits d'impôt remboursables à recevoir, ou

les dates d'échéance du 31 mars 2023 pour les crédits d'impôt remboursables de 4,7 M\$ pour 2021 ayant fait l'objet du financement, et du 31 mars 2024 pour les crédits d'impôt remboursables de 3,9 M\$ pour 2022 ayant fait l'objet du financement.

Le 28 septembre 2021, le Groupe a conclu un contrat de prêt subordonné non garanti de 10,0 M\$ avec Investissement Québec, qui porte intérêt à un taux allant de 6,00 % à 7,25 % établi et remboursable sur une base trimestrielle, en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. Conformément aux modalités du prêt, le Groupe est tenu de satisfaire certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

Le 28 janvier 2022, le prêt subordonné non garanti a été modifié et augmenté à 20,0 M\$. Il porte intérêt à un taux allant de 7,10 % à 8,35 % sur la tranche supplémentaire de 10,0 M\$, établi et remboursable sur une base trimestrielle, en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. Un montant de 7,5 M\$ a été prélevé sur le prêt, la somme restante de 2,5 M\$ demeurant accessible sous réserve de certaines conditions. La date d'échéance a également été prolongée jusqu'au 1^{er} octobre 2025.

Aux 31 mars 2022 et 2021, le Groupe respectait toutes ses clauses restrictives financières.

En raison de la pandémie de COVID-19, le 5 mai 2020, cinq filiales américaines du Groupe ont obtenu du financement conformément au PPP, établi par la CARES Act et administré par la Small Business Administration (« SBA ») des États-Unis, et ont pris des engagements à l'égard de billets à ordre non garantis (les « billets ») d'un capital global de 6,3 M\$ US (7,9 M\$). Les billets sont assortis d'une échéance de cinq ans, à un taux d'intérêt annuel de 1,00 %, avec report de paiements jusqu'à la date à laquelle une décision sera rendue quant à l'annulation applicable relativement à toute portion des billets qui pourrait ne pas être annulée.

Aux termes de la CARES Act, les bénéficiaires d'un prêt dans le cadre du PPP peuvent demander l'annulation de la totalité ou d'une portion des prêts accordés dans le cadre du PPP, prêts qui ont été demandés par le Groupe entre le 17 novembre 2020 et le 5 janvier 2021. Le Groupe comptabilise l'annulation à titre d'aide gouvernementale et applique une réduction correspondante du coût de l'élément connexe. Une telle annulation est à déterminer, sous réserve des limites et des règles de la SBA, en fonction de la nécessité du prêt au moment où la demande a été présentée et de l'utilisation opportune des fonds du prêt pour couvrir les charges salariales, y compris les paiements nécessaires pour maintenir les prestations pour soins de santé de l'assurance collective, et certains frais de location, coûts des services publics et frais d'intérêt hypothécaire ainsi que le maintien en poste des employés et les niveaux de rémunération. Les prêts accordés dans le cadre du PPP, même après un avis d'annulation de la SBA, sont assujettis à faire l'objet d'un audit par la SBA pendant les six ans qui suivent un tel avis.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Groupe a comptabilisé un montant total de 5,9 M\$ (4,8 M\$ US) et de 1,9 M\$ (1,5 M\$ US) pour l'exercice clos le 31 mars 2021 à titre d'aide gouvernementale pour les prêts accordés dans le cadre du PPP. Le Groupe a obtenu la confirmation de décisions d'annulation pour la totalité des cinq prêts accordés dans le cadre du PPP, prêts qui ont été octroyés en mai 2020.

La CARES Act permet aux employeurs de reporter le versement de leur part des cotisations sociales durant la période commençant le 27 mars 2020 et se terminant le 31 décembre 2020 ou à la date où la Société reçoit la décision du prêteur d'annuler le prêt accordé au titre du PPP, selon la première éventualité. La moitié des déductions à la source reportées a été versée le 31 décembre 2021, et le reste, dû le 31 décembre 2022.

Le montant total de la dette à long terme au 31 mars 2022 a connu une hausse de 51,7 M\$ pour se chiffrer à 106,7 M\$, par rapport à 55,0 M\$ au 31 mars 2021. La hausse est principalement attribuable à une augmentation de 35,6 M\$ des prélèvements sur la facilité de crédit, au prêt subordonné non garanti de 17,5 M\$, aux prêts garantis de 8,6 M\$ pour le financement des crédits d'impôt remboursables, partiellement contrebalancée par la comptabilisation de l'annulation des billets à ordre non garantis au titre du PPP de 6,0 M\$ et le paiement d'un solde de prix de vente de 3,1 M\$ relativement à une acquisition précédente. La hausse du montant total de la dette à long terme a été affectée au financement des activités et de l'acquisition de Vitalyst, en plus de donner lieu à une hausse de 10,8 M\$ de la trésorerie.

Au 31 mars 2022, la trésorerie s'élevait à 17,7 M\$, les liquidités soumises à des restrictions détenues en fiducie conformément aux obligations contractuelles découlant des acquisitions d'entreprises étaient de 3,3 M\$, et un montant de 66,6 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit et classé comme dette à long terme. En comparaison, au 31 mars 2021, la trésorerie s'élevait à 6,9 M\$, les liquidités soumises à des restrictions détenues en fiducie conformément aux obligations contractuelles découlant des acquisitions d'entreprises étaient de 3,2 M\$, et un montant de 31,0 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit et classé comme tranche courante de la dette à long terme.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de l'emprunt bancaire net :

Au (en milliers de dollars)	31 mars 2022	31 mars 2021
	\$	\$
Tranche courante de la dette à long terme	19 316	35 134
Tranche non courante de la dette à long terme	87 360	19 817
Total de la dette à long terme	106 676	54 951
Moins :		
Soldes de prix d'achat	13 028	15 519
Prêt subordonné non garanti	17 500	—
Prêts garantis	8 596	—
Billets à ordre non garantis au titre du PPP	—	6 034
Report de paiements des déductions à la source au titre de la CARES Act	1 521	2 361
Coûts de transaction non amortis	(718)	(199)
Trésorerie	17 655	6 903
Liquidités soumises à des restrictions	3 254	3 233
	60 836	33 851
Emprunt bancaire net¹⁾	45 840	21 100

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, l'emprunt bancaire net d'Alithya s'est accru en raison principalement de la hausse de l'emprunt au titre de la facilité de crédit en vue de financer les acquisitions de R3D et de Vitalyst, partiellement contrebalancé par le prêt subordonné non garanti, les prêts garantis et la hausse de la trésorerie.

10.7 Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les échéances contractuelles des intérêts et du capital relatifs à des passifs financiers importants, ainsi que les dépenses prévues par contrats relativement à des engagements d'exploitation :

Au (en milliers de dollars)	31 mars 2022					
	Valeur comptable	Total	Moins de un an	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	53 507	53 507	53 507	—	—	—
Facilité de crédit	66 631	70 775	2 072	2 072	66 631	—
Prêts garantis	8 596	9 060	4 988	4 072	—	—
Prêts non garantis subordonnés	17 500	21 773	1 221	1 221	19 331	—
Soldes de prix d'achat, sans intérêt	13 026	13 419	13 419	—	—	—
Autres passifs (inclus dans la dette à long terme)	120	120	120	—	—	—
Obligations locatives	21 263	24 045	4 302	4 270	10 244	5 229
Engagements d'exploitation	—	7 399	3 975	2 351	1 073	—
	180 643	200 098	83 604	13 986	97 279	5 229

10.8 Arrangements hors bilan

Alithya utilise le financement hors bilan relativement aux engagements d'exploitation relatifs à des licences technologiques et à des infrastructures, tel qu'il est indiqué dans la rubrique intitulée « Obligations contractuelles » ci-dessus. Mis à part ce qui est indiqué dans la rubrique ci-dessus et à la note 13 des états financiers consolidés, il n'y a eu aucun changement important à l'égard des arrangements hors bilan depuis le 31 mars 2021 en dehors du cours normal des activités d'Alithya.

11. Capital-actions

Dans le contexte de la discussion sur le capital-actions, Groupe Alithya inc. sera appelé « Alithya » ou la « Société », et la Société et ses filiales seront appelées le « Groupe ».

11.1 Capital émis

Au 31 mars 2022, le capital-actions émis de la Société s'établissait comme suit :

(en milliers de dollars)	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2021	51 373 822	193 552	7 321 616	3 985
Actions émises conformément à l'acquisition de rémunération fondée sur des actions attribuée lors d'acquisitions d'entreprises	834 324	2 935	—	—
Actions émises en contrepartie de l'acquisition de R3D	25 182 676	80 585	—	—
Actions émises dans le cadre du placement privé	8 143 322	24 686	—	—
Actions achetées à des fins d'annulation	(349 400)	(1 244)	—	—
Exercice d'options sur actions	2 750	10	152 632	518
Conversion d'actions	302 632	182	(302 632)	(182)
Règlement d'unités d'actions différées	63 874	195	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2022	85 554 000	300 901	7 171 616	4 321

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Matricis, 157 882 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 600 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au deuxième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de Travercent, 376 250 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 975 000 \$ US (1 249 000 \$), reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement des droits à une contrepartie en actions au deuxième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition d'Askida, 300 192 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 1 086 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au deuxième anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de R3D, 25 182 676 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur totale de 80 585 000 \$, ont été émises.
- Dans le cadre d'un placement privé conclu le 31 janvier 2022, un total de 8 143 322 actions à droit de vote subalterne ont été émises au prix de 3,07 \$ l'action pour une contrepartie en espèces de 25 000 000 \$; de ce total, 6 514 658 actions à droit de vote subalterne ont été émises à une entité contrôlée par un administrateur et le solde de 1 628 664 actions a été émis à Investissement Québec. La Société a engagé des coûts d'émission d'actions d'un montant de 427 000 \$, déduction faite des impôts différés de 113 000 \$, pour une contrepartie nette en espèces de 24 686 000 \$.

- L'achat aux fins d'annulation de 349 400 actions à droit de vote subalterne au titre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société a donné lieu à une contrepartie totale en espèces de 1 160 000 \$ et à une valeur comptable de 1 244 000 \$. L'excédent de la valeur comptable par rapport au prix d'achat de 84 000 \$ a été porté au crédit des résultats non distribués.
- Au total, 155 382 options sur actions ont été exercées, et 2 750 actions à droit de vote subalterne et 152 632 actions à droit de vote multiple d'une valeur de 528 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 299 000 \$; une tranche de 229 000 \$ tirée du surplus d'apport a été reclassée.
- 302 632 actions à droit de vote multiple d'une valeur comptable de 182 000 \$ ont été converties en 302 632 actions à droit de vote subalterne par deux administrateurs de la Société.
- 63 874 UAD ont fait l'objet d'un règlement et 63 874 actions à droit de vote subalterne d'une valeur de 195 000 \$ ont été émises et reclassées à partir du surplus d'apport.

Au 31 mars 2021, le capital-actions émis de la Société s'établissait comme suit :

(en milliers de dollars)	Actions à droit de vote subalterne		Actions à droit de vote multiple	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	50 904 533	191 820	7 168 984	3 515
Rémunération fondée sur des actions acquises au cours de la période, émises à l'acquisition d'entreprises	458 071	1 686	—	—
Exercice d'options sur actions	3 500	14	152 632	470
Règlement d'UAD	7 718	32	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2021	51 373 822	193 552	7 321 616	3 985

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Dans le cadre de l'acquisition de Matricis, 157 882 actions à droit de vote subalterne d'une valeur totale de 600 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au premier anniversaire.
- Dans le cadre de l'acquisition de Travercent, la Société a choisi de ne pas convertir les droits à une contrepartie en actions au premier anniversaire en actions à droit de vote subalterne. Elle a plutôt choisi le règlement, pour une contrepartie en espèces totale de 975 000 \$ US (1 276 000 \$), ce qui a entraîné le rachat d'un instrument de capitaux propres acquis, lequel a été comptabilisé à titre de réduction des résultats non distribués et du surplus d'apport, selon des montants de 72 000 \$ et de 1 204 000 \$ respectivement. La Société a continué de comptabiliser les droits à une contrepartie en actions aux anniversaires des 13 décembre 2021 et 2022 à titre d'instruments de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'acquisition d'Askida, 300 189 actions à droit de vote subalterne, d'une valeur totale de 1 086 000 \$, reclassées à partir du surplus d'apport, ont été émises à titre de règlement de la contrepartie en actions au premier anniversaire.

- Au total, 156 132 options sur actions ont été exercées, et 3 500 actions à droit de vote subalterne et 152 632 actions à droit de vote multiple d'une valeur de 484 000 \$ ont été émises, pour une contrepartie en espèces de 300 000 \$; une tranche de 184 000 \$ tirée du surplus d'apport a été reclassée.
- 7 718 UAD ont fait l'objet d'un règlement et 7 718 actions à droit de vote subalterne d'une valeur approximative de 32 000 \$ ont été émises et reclassées à partir du surplus d'apport.

11.2 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 14 septembre 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé l'exécution d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, offre qui a par la suite été approuvée par la TSX. Conformément à l'offre publique de rachat, la Société peut racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 5 462 572 actions à droit de vote subalterne, ce qui représente 10 % du flottant de la Société à la clôture des marchés le 8 septembre 2021. Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement un exemplaire de l'avis de l'offre publique de rachat, tel qu'il a été approuvé par la Bourse de Toronto, en communiquant avec la Société.

Les acquisitions au titre de l'offre publique de rachat ont commencé le 20 septembre 2021 et prendront fin le 19 septembre 2022, ou à la date à laquelle la Société aura acquis le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne autorisé conformément à l'offre publique de rachat ou à laquelle elle décidera de mettre fin aux acquisitions, selon la première de ces dates à survenir. Toutes les acquisitions d'actions à droit de vote subalterne sont effectuées dans le cadre d'opérations sur le marché libre, au cours en vigueur au moment de l'acquisition. Au même moment, la Société a conclu un régime d'achat automatique d'actions (« le régime d'achat automatique d'actions ») avec un courtier désigné relativement à son offre publique de rachat. Le régime d'achat automatique d'actions autorise le courtier désigné à acquérir, à des fins d'annulation, des actions à droit de vote subalterne au nom de la Société, tout en respectant certains paramètres de négociation établis, de temps à autre, par la Société.

11.3 Options sur actions

Le tableau suivant présente l'évolution du régime d'options sur actions pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars 2022		31 mars 2021	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril	3 525 181	3,37	3 172 289	3,72
Attribuées	1 073 302	3,23	755 000	2,26
Éteintes	(192 167)	3,57	(130 163)	4,93
Échues	(166 852)	6,13	(115 813)	5,93
Exercées	(155 382)	1,92	(156 132)	1,92
Solde de clôture au 31 mars	4 084 082	3,23	3 525 181	3,37
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	1 527 805	3,31	1 580 444	3,44

Des 1 527 805 et 1 580 444 options sur actions pouvant être exercées respectivement aux 31 mars 2022 et 2021, 657 896 et 810 528 options sur actions peuvent servir à acquérir des actions à droit de vote multiple aux 31 mars 2022 et 2021, respectivement.

Le 14 juin 2021, Alithya a émis 774 202 et 299 100 options sur actions pour acquérir un total de 1 073 302 actions à droit de vote subalterne, respectivement à la juste valeur à la date d'attribution de 3,23 \$ et de 2,66 \$ US. Le 23 juin 2020, Alithya a émis 570 000 et 185 000 options sur actions pour acquérir un total de 755 000 actions à droit de vote subalterne, respectivement au prix d'exercice de 2,26 \$ et de 1,67 \$ US.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le cours de l'action moyen pondéré à la date d'exercice des options sur actions était de 3,40 \$ (3,10 \$ en 2021).

11.4 Unités d'actions différées

Le tableau suivant présente l'évolution des UAD pour chaque exercice indiqué :

Exercices clos les	31 mars	
	2022	2021
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril	330 246	140 885
Attribuées à des administrateurs qui n'étaient pas des employés	173 149	197 079
Réglées	(63 874)	(7 718)
Solde de clôture au 31 mars	439 521	330 246

Les UAD émises par la Société étaient pleinement acquises à la date d'attribution et une juste valeur de 576 000 \$ (523 000 \$ en 2021) a été comptabilisée au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions.

11.5 Unités d'actions incessibles

Le 23 juin 2020, un total de 181 498 UAI dont la date d'acquisition se situe un an après la date d'attribution ont été attribuées à des employés de la Société, conformément aux modalités stipulées dans la convention d'attribution, pour une juste valeur de 2,26 \$ par UAI, soit une juste valeur totale de 410 000 \$. Des actions seront émises à titre de règlement des UAI dès qu'il sera pratique de le faire à la suite du troisième anniversaire de la date d'attribution. Au 31 mars 2022, ces UAI étaient pleinement acquises. La charge de rémunération fondée sur des actions de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'est établie à 92 000 \$ (314 000 \$ en 2021).

11.6 Droits à la valeur d'actions liés au rendement

Le 14 juin 2021, un total de 332 263 UAR, dont la date d'acquisition des droits se situe trois ans après la date d'attribution, avaient été attribuées pour une juste valeur à la date d'attribution de 3,24 \$ par UAR, soit une juste valeur totale de 1 077 000 \$. Le règlement aura lieu dès qu'il sera pratique de le faire à la suite de l'expiration de la période d'acquisition des droits, mais au plus tard le 15 décembre 2024. La charge de rémunération fondée sur des actions de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'est établie à 273 000 \$ (néant en 2021).

12. Parties liées

Partie exerçant un contrôle ultime

Au 31 mars 2022, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple détenaient collectivement, directement ou indirectement, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple ou exerçaient collectivement, directement ou indirectement, un contrôle à l'égard de ces actions, ce qui représente environ 45,81 % des droits de vote totaux d'Alithya. Le 1^{er} novembre 2018, ils ont conclu une convention de vote, aux termes de laquelle ils ont accepté, entre autres choses, d'exercer leurs droits de vote à l'égard de la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple sous leur contrôle, conformément aux décisions prises par une majorité d'entre eux, sous réserve de certaines exceptions.

Transactions avec des administrateurs et des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction sont les membres du comité exécutif de direction du Groupe. Certains membres clés de la direction d'Alithya participent au régime d'achat d'actions et au régime d'options sur actions. La rémunération payée ou payable aux administrateurs et aux membres clés de la direction de la Société pour des services est présentée ci-après :

Exercices clos les (en milliers de dollars)	31 mars	
	2022	2021
Rémunération des administrateurs, et salaires et avantages des membres clés de la direction*	4 312	4 427
Rémunération fondée sur des actions	1 325	1 273
Coûts de cessation d'emploi	317	—
	5 954	5 700

* Les salaires et avantages comprennent la rémunération incitative à court terme.

En plus des montants ci-dessus, le Groupe s'est engagé à verser à certains membres clés de la direction des prestations supplémentaires d'au plus 5 122 000 \$ (5 450 000 \$ en 2021) en cas d'un changement de contrôle et/ou d'une cessation d'emploi sans motif.

Opérations conclues avec des membres clés de la direction

Dans le cours normal des activités, le Groupe a effectué les opérations suivantes avec une entité contrôlée par un administrateur. Les opérations ont été comptabilisées à la valeur contractuelle de la contrepartie établie, ce qui représente les taux du marché, comme convenu par les parties liées.

Exercices clos les (en milliers de dollars)	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Revenus*	21 100	—

* Conformément à un accord commercial de 10 ans qui prend fin en avril 2031, une entité contrôlée par un administrateur a pris des engagements envers une marge brute annuelle minimale tirée de la prestation de services de consultation, avec des surplus ou des déficiences annuels au titre de ces engagements, qui sont admissibles à certaines dispositions relatives à un report. Si les montants minimaux au titre de l'accord ne sont pas atteints, l'entité devra verser des montants compensatoires selon une formule définie dans l'accord commercial. L'accord commercial peut être prolongé jusqu'en avril 2034, mais les exigences quant à la marge brute annuelle minimale ne s'appliqueront pas à la période du prolongement.

Au (en milliers de dollars)	31 mars	
	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs et autres créances	4 287	—

13. Événement postérieur

Le 1^{er} juin 2022, la Société a conclu un contrat exécutoire visant l'acquisition de la totalité des actions en circulation de l'entreprise américaine Datum Consulting Group, LLC et ses sociétés affiliées (« Datum ») (l'« acquisition de Datum »). La clôture de l'opération devrait avoir lieu le 1^{er} juillet 2022 et est assujettie aux conditions habituelles d'une opération de cette nature, notamment l'approbation de la Bourse de Toronto.

L'acquisition de Datum sera réalisée pour une contrepartie totale maximale de 45,5 M\$ US (57,5 M\$), ce qui inclut l'hypothèse relative à l'estimation des obligations locatives au titre d'IFRS 16 de 0,5 M\$ US (0,6 M\$), sous réserve d'ajustements relatifs au fonds de roulement et d'autres ajustements. La contrepartie comprend : i) un montant en espèces d'environ 13,7 M\$ US (17,3 M\$); ii) un montant de 4,0 M\$ US (5,1 M\$) exigible au moyen de l'émission de 1 867 262 actions à droit de vote subalterne, iii) une contrepartie en espèces différée d'environ 10,3 M\$ US (13,0 M\$) et une contrepartie en actions différée de 4,0 M\$ US (5,1 M\$), toutes deux exigibles sur une période de trois ans et iv) une contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel pouvant atteindre 13,0 M\$ US (16,4 M\$), exigible en espèces (75 %) et en actions (25 %), en fonction des hausses des bénéfices bruts annuels, disponible sur une période de trois ans.

14. Information annuelle choisie

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 mars		
	2022	2021	2020
	\$	\$	
Revenus	437 885	287 643	279 007
Perte nette	(15 548)	(17 338)	(39 667)
Perte de base et diluée par action	(0,18)	(0,30)	(0,70)
Total des actifs	447 721	243 261	257 816
Dette à long terme et obligations locatives non courantes	105 113	33 353	63 759

Les revenus ont augmenté du 31 mars 2021 au 31 mars 2022 principalement en raison des acquisitions de R3D et de Vitalyst, et de la croissance interne dans tous les secteurs, partiellement contrebalancées par l'effet négatif des variations du taux de change entre les périodes. Les revenus ont augmenté du 31 mars 2020 au 31 mars 2021 en raison principalement de la croissance interne générale et des mois supplémentaires de revenus découlant des acquisitions de Matricis Informatique Inc. et de Groupe Askida inc.

La perte nette et la perte de base et diluée par action ont diminué du 31 mars 2021 au 31 mars 2022, principalement en raison de l'augmentation de la marge brute, partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges de vente, générales et administratives, une hausse des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises attribuables aux acquisitions de R3D et de Vitalyst, et à une baisse du recouvrement d'impôts. La perte nette et la perte de base et diluée par action ont diminué du 31 mars 2020 au 31 mars 2021, en raison principalement de la perte de valeur importante de 28,0 M\$ comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, de la baisse des coûts d'acquisition et d'intégration d'entreprises au cours de l'exercice 2021 et du gain découlant du recouvrement d'effets à recevoir, partiellement contrebalancées par la hausse des charges de vente, générales et administratives et la baisse du recouvrement d'impôts.

L'augmentation du total des actifs du 31 mars 2021 au 31 mars 2022 était principalement attribuable aux acquisitions de R3D et de Vitalyst, ayant donné lieu à une hausse des débiteurs et autres créances et des travaux en cours et à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles et de goodwill. La diminution du total des actifs du 31 mars 2020 au 31 mars 2021 est principalement attribuable à l'amortissement des immobilisations incorporelles survenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

L'augmentation de la dette à long terme et des obligations locatives non courantes du 31 mars 2021 au 31 mars 2022 était principalement attribuable à l'augmentation de la dette à long terme, conformément à la description à la sous-rubrique 10.6, et aux obligations locatives comptabilisées à la suite des acquisitions de R3D et de Vitalyst. La diminution de la dette à long terme et des obligations locatives non courantes du 31 mars 2020 au 31 mars 2021 était principalement attribuable au reclassement de la facilité de crédit dans la tranche courante de la dette à long terme et qui, au 31 mars 2022, a été reclassé dans la dette à long terme.

15. Résumé sur huit trimestres

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les							
	30 juin 2020	30 sept. 2020	31 déc. 2020	31 mars 2021	30 juin 2021	30 sept. 2021	31 déc. 2021	31 mars 2022
Revenus	70 711	68 355	70 606	77 971	102 921	105 277	109 713	119 974
Coût des revenus	50 308	49 623	50 178	54 517	74 581	76 804	81 456	88 891
Marge brute	20 403	18 732	20 428	23 454	28 340	28 473	28 257	31 083
	28,9 %	27,4 %	28,9 %	30,1 %	27,5 %	27,0 %	25,8 %	25,9 %
Charges d'exploitation								
Charges de vente, générales et administratives	19 416	20 146	20 421	21 740	22 747	24 885	25 002	26 204
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	913	190	500	718	3 943	689	857	6 128
Amortissement	882	927	900	1 058	1 553	1 247	1 400	1 235
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 654	2 892	2 703	2 490	3 380	3 450	3 438	4 017
Perte (gain) de change	8	344	47	74	68	(42)	(27)	(25)
	24 873	24 499	24 571	26 080	31 691	30 229	30 670	37 559
Perte d'exploitation	(4 470)	(5 767)	(4 143)	(2 626)	(3 351)	(1 756)	(2 413)	(6 476)
Charges financières nettes	728	827	870	849	949	1 075	1 203	1 352
Gain découlant du recouvrement d'effets à recevoir	—	(660)	—	—	—	—	—	—
Perte avant impôts	(5 198)	(5 934)	(5 013)	(3 475)	(4 300)	(2 831)	(3 616)	(7 828)
Recouvrement d'impôts	(669)	(443)	(220)	(950)	(2 268)	(54)	(130)	(575)
Perte nette	(4 529)	(5 491)	(4 793)	(2 525)	(2 032)	(2 777)	(3 486)	(7 253)
Perte de base et diluée par action	(0,08)	(0,09)	(0,08)	(0,04)	(0,02)	(0,03)	(0,04)	(0,08)

Les écarts trimestriels dans les résultats d'Alithya sont principalement attribuables à la saisonnalité. Les revenus générés par les conseillers d'Alithya dépendent du nombre de jours ouvrables dans un trimestre donné; ce nombre peut varier en raison des vacances, d'autres congés payés et des jours fériés. Les cycles d'investissement dans les technologies de l'information des clients varient également selon la saisonnalité relative à leurs propres activités. Enfin, les écarts trimestriels sont attribuables au moment où ont lieu les acquisitions.

Au cours de la période de huit trimestres, l'augmentation des revenus a découlé principalement de l'acquisition d'entreprises et d'une croissance interne dans la plupart des secteurs d'activité de la Société. Les fluctuations de la marge brute au cours des huit trimestres précédents peuvent être attribuées à une migration stable vers des services à plus grande valeur ajoutée. Elles sont contrebalancées par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 et l'acquisition de R3D. La hausse des charges de vente, générales et administratives est attribuable principalement à l'acquisition d'entreprises, déduction faite des synergies possibles, et aux coûts supplémentaires liés à l'exécution du plan d'affaires stratégique et au recrutement plus intense en vue d'accroître les revenus. Les charges de vente, générales et administratives totales, en pourcentage des revenus consolidés, ont affiché une tendance décroissante au cours de la période. Les autres charges, telles que les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et l'amortissement des immobilisations incorporelles, ont également varié en raison de l'acquisition d'entreprises.

16. Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures concernées. Les principales méthodes comptables d'Alithya sont décrites en détail à la note 2 des états financiers annuels consolidés audités d'Alithya.

Évaluation de l'impact de la COVID-19

Les mesures mises en place aux exercices 2022 et 2021 pour combattre la pandémie de COVID-19 ont entraîné une incertitude accrue quant à la conjoncture mondiale et ont eu des répercussions sur les entreprises. Le Groupe a revu ses estimations, ses jugements et ses hypothèses utilisées dans la préparation de ses états financiers consolidés, y compris la détermination de l'existence éventuelle d'indicateurs de dépréciation de ses immobilisations corporelles et incorporelles, notamment le goodwill, les pertes de revenu estimatives au titre d'accords à prix forfaitaire, le risque de crédit lié à ses contreparties, et les estimations et les jugements servant à mesurer ses actifs d'impôts différés.

En raison des répercussions potentielles des incertitudes quant à la conjoncture mondiale sur les activités et la situation financière du Groupe et à la demande des clients de façon générale, il est possible que le Groupe procède à des révisions des estimations et des hypothèses au cours des prochaines périodes. Bien que la direction estime que les perturbations causées par la COVID-19 se poursuivront après l'exercice 2022, elle estime que les estimations et hypothèses à long terme du Groupe n'exigent pas d'autres révisions, la direction continue toutefois de suivre de près et de surveiller la situation et ses répercussions sur les activités du Groupe.

Les jugements critiques pour l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont :

Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») – l'identification des UGT et le regroupement d'actifs dans les UGT respectives reposent sur l'information disponible actuellement concernant l'expérience acquise sur l'utilisation réelle et les plans d'affaires futurs prévus. La direction a pris en considération différents facteurs pour déterminer ses UGT, notamment la manière dont le Groupe gère et surveille ses activités, la nature des activités de chaque UGT et les principaux segments de marché qu'elles desservent. Ainsi, les UGT identifiées par le Groupe aux fins des tests de recouvrabilité et de dépréciation d'actifs non financiers sont les suivantes : Canada, France, EPM US et ERP US.

Détermination de la fusion de secteurs opérationnels – le Groupe fait appel à son jugement relativement à la fusion de secteurs opérationnels à des fins de présentation de l'information financière et de communication de l'information. Le Groupe a passé en revue ses activités et a déterminé qu'elle compte un seul secteur à présenter en raison de caractéristiques économiques similaires, y compris la nature des services fournis à ses clients, les types de clients qui composent sa clientèle et le cadre réglementaire dans lequel le Groupe exerce ses activités.

Subventions, prêts et crédits d'impôt – le Groupe est admissible aux programmes d'aide gouvernementale offerts dans différents territoires, lesquels sont comptabilisés à titre de réduction du coût de l'élément connexe lorsqu'il dispose d'un niveau d'assurance raisonnable et qu'il se conformera à toutes les conditions pertinentes du programme. Le Groupe interprète la réglementation relative à ces programmes, évalue l'admissibilité de ses activités et veille au repérage et à la quantification des dépenses admissibles. Ces demandes sont assujetties à l'objet d'un examen et d'un audit par les autorités locales, qui peuvent ne pas être d'accord avec les interprétations faites par le Groupe. Ces interprétations servent à déterminer les montants à recevoir ou à annuler aux termes de ces programmes et elles font l'objet d'un examen et d'un audit qui pourraient aboutir à des conclusions considérablement différentes des montants comptabilisés par le Groupe.

Les hypothèses et incertitudes relatives aux estimations décrites ci-après qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours du prochain exercice sont :

Comptabilisation des revenus découlant des accords à prix forfaitaire – le Groupe comptabilise les revenus découlant des accords à prix forfaitaire, lesquels peuvent se prolonger au-delà d'une période de présentation de l'information financière. Les revenus découlant de ces accords à prix forfaitaire sont comptabilisés au fil du temps, selon une évaluation de la progression d'après la meilleure estimation qu'a faite le Groupe du total des coûts de main-d'œuvre attendus ou du total des heures de travail attendues et des risques liés à l'avancement des projets. De plus, la détermination des prévisions de coûts liés à l'avancement d'un contrat se fonde sur des estimations qui peuvent être affectées par différents facteurs, notamment le coût des ressources et de la main-d'œuvre, ainsi que les réclamations potentielles de clients. Tout comme les risques et les incertitudes diffèrent selon chaque projet, les sources des écarts entre les prévisions de coûts et les coûts réels varient également selon chaque projet. La détermination des estimations se fonde sur les pratiques d'affaires du Groupe, ainsi que sur l'expérience antérieure de celui-ci. De plus, elle est étroitement liée aux processus et aux contrôles détaillés de gestion de projet. Les renseignements fournis par les gestionnaires de projet, combinés à une évaluation approfondie des complexités et des risques techniques servent à estimer le pourcentage d'avancement.

Dépréciation des actifs non courants – le test de dépréciation pour le goodwill est fondé sur des estimations internes de la valeur d'utilité du Groupe faite des coûts de sortie et il fait appel à des modèles d'évaluation tels que le modèle de flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses sur lesquelles repose la détermination, par le Groupe, de la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie comprennent les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation actualisés prévus futurs, les estimations des taux de croissance à long terme des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et le coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôts. Les variations de ces estimations peuvent avoir un effet significatif sur les calculs du montant recouvrable et, ultimement, sur le montant de toute dépréciation du goodwill comptabilisé.

Regroupement d'entreprises – le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises en appliquant la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée et les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à la juste valeur. Le Groupe établit la juste valeur en utilisant les techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent généralement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus futurs. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses formulées par le Groupe et peuvent porter sur le rendement futur des actifs connexes, les taux d'actualisation et les taux d'attrition. La contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Actifs d'impôts différés – le Groupe a recours à son jugement pour déterminer la probabilité d'un bénéfice imposable futur, pour estimer la mesure dans laquelle des actifs d'impôts différés seront réalisés. Les estimations sont fondées sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées du Groupe, après ajustement pour tenir compte des éléments importants qui ne sont ni imposables ni déductibles et des limites spécifiques d'utilisation des crédits ou pertes d'impôts non utilisés. Les règles fiscales et les stratégies de planification fiscale dans plusieurs territoires où le Groupe exerce ses activités sont prises en considération. Le Groupe exerce son jugement pour évaluer des faits et circonstances précis aux fins d'évaluation des incertitudes juridiques, économiques ou autres.

17. Nouvelles normes et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation des présents états financiers consolidés, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines modifications apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par le Groupe. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que sur les améliorations à apporter aux normes existantes, susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés du Groupe, sont données ci-après :

IAS 1 – Présentation des états financiers

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, « Présentation des états financiers », pour clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. En juillet 2020, l'IASB a publié les modifications définitives en vue de différer la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'obligation du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins 12 mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la date de clôture. Les modifications précisent également la façon dont une société classe un passif qui comprend une option de conversion de l'autre partie. Les modifications stipulent ce qui suit : le règlement d'un passif comprend le transfert d'instruments de capitaux propres d'une société à l'autre partie; lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, une société peut ignorer uniquement les options de conversion qui sont comptabilisées à titre de capitaux propres. La direction analyse actuellement, mais n'a pas encore déterminé, l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe.

Modifications à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, Présentation des états financiers et l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Porter des jugements sur l'importance relative. Les modifications aident les entités à présenter des informations à fournir sur les méthodes comptables plus utiles pour les principaux utilisateurs d'états financiers, comme suit :

- en remplaçant l'exigence de présentation d'information sur les « principales » méthodes comptables conformément à IAS 1 par une exigence de présentation d'informations « significatives » sur les méthodes

comptables. Conformément à ces modifications, une méthode comptable est significative si, lorsqu'on la prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers de l'entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers;

- en fournissant des indications dans l'énoncé de pratiques en IFRS 2 pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes d'évaluation de l'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les modifications doivent être appliquées de façon prospective. Les modifications à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Lorsqu'une entité applique les modifications à IAS 1, elle peut également appliquer les modifications à l'énoncé de pratiques en IFRS 2. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Modifications à IAS 8, Définition d'estimations comptables

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, afin d'introduire une nouvelle définition des « estimations comptables » pour remplacer la définition de « changement d'estimations comptables ». Les modifications apportent également des précisions visant à aider les entités à distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante, puisque les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective tandis que les changements d'estimations comptables doivent être appliqués de façon prospective. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Modifications à IAS 37 – Contrats déficitaires : Coûts d'exécution du contrat

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié « Contrats déficitaires : Coûts d'exécution du contrat (modifications d'IAS 37) », qui vient préciser les coûts dont une société doit tenir compte pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent aux contrats en vigueur à la date à laquelle les modifications sont appliquées pour la première fois. À la date de première application, l'effet cumulatif de l'application des modifications est comptabilisé comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués ou, s'il y a lieu, d'une autre composante des capitaux propres. Les chiffres comparatifs ne sont pas retraités. À l'heure actuelle, le Groupe applique la méthode du coût de prestation différentiel pour calculer les coûts d'exécution d'un contrat. Cependant, l'application de la méthode de la capitalisation du coût entier ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les états financiers.

Modifications apportées à IAS 12 – Impôts sur le résultat

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, « Impôts sur le résultat », afin de réduire la portée de l'exemption de comptabilisation initiale pour en exclure les transactions donnant lieu à des différences temporaires qui s'équivalent et se compensent. Les sociétés seront donc tenues de comptabiliser l'actif d'impôts différés et le passif d'impôts différés pour tenir compte de ces différences temporaires qui prennent naissance à la comptabilisation initiale d'un contrat de location et d'une obligation de démantèlement. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application

anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

18. Risques et incertitudes

18.1 Risques liés au marché

18.1.1 Risques économiques et incertitude politique

L'intensité des activités commerciales des clients d'Alithya, qui, elle-même, est tributaire de l'activité économique dans les secteurs d'activité et sur les marchés où ils sont présents, ainsi que l'incertitude politique, notamment les conflits armés, les perturbations sur le plan du travail ou de la société, l'inflation, la récession, les changements climatiques, les maladies ou les urgences sanitaires, ont une incidence sur les résultats d'exploitation d'Alithya. La conjoncture économique et l'incertitude politique pourraient forcer certains clients à réduire ou à reporter leurs dépenses pour des services-conseils en technologie numérique, et une baisse importante prolongée de l'intensité des activités commerciales des clients d'Alithya pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses revenus et sa marge de profit. Alithya a mis en œuvre et continuera de mettre en œuvre des mesures en matière d'économies de coûts lui permettant de gérer ses frais exprimés en pourcentage des revenus.

Même si la Société n'exerce pas d'activités en Ukraine, le conflit armé qui s'y déroule à l'heure actuelle pourrait affecter ses clients, donc Alithya indirectement. De plus, alors que les activités d'Alithya à l'international étaient limitées au 31 mars 2022, alors que la Société poursuivait son expansion en Amérique du Nord et à l'échelle internationale au moyen, notamment, d'acquisitions, le niveau d'activité économique dans ces territoires, dans lesquels la Société pourrait vouloir prendre de l'expansion et développer davantage d'affaires au fil du temps, ainsi que l'incertitude politique à laquelle ces territoires pourraient devoir faire face pourraient avoir des conséquences plus importantes sur les activités et les affaires d'Alithya, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

18.1.2 Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a fait en sorte que, partout dans le monde, les gouvernements et les entreprises ont adopté des mesures d'urgence et des restrictions pour lutter contre la propagation du coronavirus et maintiennent ces mesures et restrictions. La pandémie a aussi continué d'avoir une incidence, dans une certaine mesure, sur les marchés sur lesquels Alithya exerce des activités, et ce, pratiquement tout au long de l'exercice d'Alithya clos le 31 mars 2022. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises en réponse à celle-ci depuis 2020, y compris les interdictions de voyager et les restrictions à cet égard, la fermeture des frontières, les périodes de quarantaine ou d'isolation auto-imposées, les fermetures d'entreprises obligatoires, les preuves vaccinales ou les passeports vaccinaux, la distanciation sociale, les exigences en matière de tests, les confinements et le télétravail, les couvre-feux, les mesures de distanciation sociale et l'incertitude sans précédent dans l'économie mondiale ont exercé une pression importante sur les entreprises en général et ont eu et pourraient continuer d'avoir une incidence défavorable sur l'économie mondiale à court et à long terme,

tout particulièrement si ces mesures devaient être appliquées à nouveau, ce qui pose le risque que les clients, contractuels et partenaires d'Alithya demeurent, temporairement ou définitivement, empêchés de diriger leur entreprise comme ils l'ont toujours fait ou comme ils l'avaient prévu ou comme ils le prévoient, ce qui pourrait à son tour avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation d'Alithya, et ce, même si, à l'heure actuelle, la situation semble s'être améliorée. Depuis 2020, l'éclosion de COVID-19 a eu des répercussions sur les activités d'Alithya et a occasionné des perturbations de ses activités, notamment des fermetures temporaires de ses bureaux, une réduction des services fournis et certains ajustements de prix touchant un nombre limité de clients, un ralentissement des décisions en matière d'approvisionnement dans certains cas, et de possibles changements dans les priorités des clients en matière de dépenses et d'investissements. L'allègement graduel de certaines mesures d'urgence et restrictions a permis à de nombreuses entreprises de revenir à un certain niveau d'activités commerciales ou d'accroître leurs activités commerciales, ce qui a engendré une amélioration séquentielle de notre rendement financier. Cependant, il n'est pas certain qu'il n'y aura plus de hausses de nouveaux cas de COVID-19 et de nouveaux variants, ni que l'accentuation des mesures d'urgence et des restrictions ou le retour à de telles mesures et restrictions, ou encore le prolongement de la durée de la pandémie de COVID-19 ne se reproduiront pas, ce qui pourrait donner lieu à ce qui suit : i) à une réduction de la demande des clients pour les services et les solutions d'Alithya, ii) à une pression des clients sur les prix et les conditions de paiement, iii) à des difficultés de recouvrement des comptes clients, iv) à des demandes de clients cherchant à modifier ou à résilier des contrats ou des bons de travail existants, v) au non-renouvellement des contrats des clients arrivant à expiration, vi) à une réduction des budgets des programmes publics auxquels Alithya pourrait avoir recours pour soutenir ses travaux de recherche et sa croissance, vii) à des retards et à des perturbations de services chez les fournisseurs de services tiers d'Alithya, et viii) à l'affectation d'une part substantielle des heures et des ressources de la direction et à l'augmentation des frais d'exploitation pour atténuer l'incidence de la pandémie. En outre, même si Alithya pourrait connaître une augmentation de la demande pour les services et les technologies numériques dans certains secteurs d'activité en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui serait bénéfique pour Alithya, rien ne garantit qu'Alithya serait en mesure de répondre à cette demande en fournissant des services à distance ou en respectant les recommandations des gouvernements.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la Société a pris et continue de prendre des mesures pour protéger la santé et la sécurité de ses employés, pour travailler avec ses clients afin de réduire au minimum d'éventuelles perturbations, et pour relever les défis posés par cette pandémie mondiale et saisir les occasions qu'elle peut créer. La Société et ses employés qui ont fait la transition au télétravail au début de la pandémie de COVID-19, transition qui s'est faite relativement facilement et qui nous a permis de continuer d'offrir du soutien à nos clients sans interruption importante, commencent graduellement à adopter un programme de travail hybride pour profiter des avantages des environnements de travail à distance et sur place. La Société a également pris plusieurs mesures pour protéger sa situation financière et ses liquidités. Elle a notamment pris des mesures rigoureuses pour limiter ses coûts, y compris en imposant des réductions temporaires de salaire pour les cadres, ainsi que des semaines de travail réduites et des mises à pied temporaires pour un nombre limité d'employés, qui ont tous repris maintenant un horaire régulier. Pour assurer la continuité des activités et retenir les consultants expérimentés et hautement qualifiés dont dépendent en grande partie les succès d'Alithya, certaines filiales de la Société ont aussi profité des programmes d'aide financière mis en place par les gouvernements au Canada, aux États-Unis et en France. Certaines filiales ont obtenu du financement et des prêts, notamment des prêts dans le cadre du PPP aux États-Unis pour lesquels la Société a obtenu une annulation au cours des exercices clos les 31 mars 2021 et 2022. Alithya a tiré profit de ces financements et de ces prêts, mais si la situation relative à la pandémie de COVID-19 et à l'économie mondiale devait se détériorer,

il n'est pas certain que les gouvernements mettront en place des programmes semblables ou que la Société y serait admissible et pourrait en tirer profit.

Alors qu'à l'échelle mondiale, les gouvernements et les entreprises sont optimistes quant à la possibilité de se sortir de la pandémie de COVID-19 et de retrouver une nouvelle normalité, la Société continue de surveiller les répercussions de la pandémie de COVID-19 et elle pourrait prendre d'autres mesures ayant une incidence sur ses activités commerciales, ou selon ce qu'elle juge être dans l'intérêt fondamental de ses employés, de ses clients, de ses partenaires et de ses actionnaires. La Société ne peut prévoir quel sera l'impact éventuel de ces changements sur ses activités et ses résultats financiers. La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation d'Alithya dépend de nombreux facteurs évolutifs qui sont très incertains, difficiles à prévoir et indépendants de la volonté d'Alithya, notamment : i) la durée et l'étendue de la pandémie, ii) les mesures prises par les gouvernements et d'autres parties en réponse à la pandémie, iii) la disponibilité et la distribution efficace de vaccins et de traitement approuvés, tout comme l'élaboration potentielle et la distribution de nouveaux vaccins et traitements, iv) l'incidence de la pandémie sur le niveau de l'activité économique en général, v) l'effet de la pandémie sur les clients d'Alithya et la demande des clients pour ses services et solutions, vi) la capacité des clients d'Alithya à payer ses services et solutions ou de les payer dans les délais, vii) la capacité d'Alithya à vendre et à fournir ses services et solutions aux clients existants et potentiels, et viii) les nouveaux renseignements qui pourraient être rendus publics en ce qui concerne la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour contrôler le coronavirus ou remédier à ses conséquences. En outre, bien qu'Alithya dispose d'un plan de continuité des activités au cas où la santé de l'un de ses employés clés serait menacée par la COVID-19, rien ne garantit que la mise en œuvre de ce plan sera couronnée de succès. Bien qu'Alithya surveille de près la situation de la pandémie de COVID-19, comme cette pandémie sans précédent est en constante évolution, tant que les mesures adoptées pour faire face à la pandémie de COVID-19 demeureront en vigueur ou devront être appliquées de nouveau, et possiblement jusqu'à leur retrait graduel ou total, la pandémie pourrait se répercuter sur les activités et les résultats d'exploitation d'Alithya d'une manière qui n'est pas connue actuellement ou d'une manière qui, selon Alithya, ne présentera pas de risques importants pour ses activités. À l'heure actuelle, personne, aucune entité ni aucun expert ne peut prédire avec certitude la durée ou l'ampleur, ou encore l'émergence ou la résurgence de la pandémie. De plus, même si certaines conséquences se sont concrétisées, l'estimation ou la quantification, par Alithya, de l'ampleur globale et de la magnitude des effets et des conséquences de la pandémie sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses perspectives demeurent un défi.

En outre, le cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya et des titres d'autres sociétés du secteur qui a été volatil en raison de la pandémie de COVID-19, de l'inflation, d'une récession, d'un ralentissement ou de tout autre événement défavorable durable sur le marché résultant de la pandémie de COVID-19, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les marchés financiers, la valeur des actions à droit de vote subalterne d'Alithya et la capacité d'Alithya à obtenir du financement par actions ou par emprunt ou à en obtenir à des conditions favorables ou acceptables.

18.2 Risques liés au secteur d'activité d'Alithya

18.2.1 Concurrence sur le marché des services-conseils en technologie numérique

La concurrence sur le marché des services-conseils en technologie numérique est vive et Alithya pourrait perdre des projets au profit de ses concurrents ou de services informatiques internes de clients éventuels, ou faire face à une pression sur le plan des prix de leur part. Le marché des services-conseils en technologie numérique est très concurrentiel. Bien souvent, au chapitre de la prestation de services-conseils en technologie numérique, Alithya rivalise avec le personnel de services techniques internes et d'autres sociétés internationales. De plus, de nombreuses petites entreprises spécialisées en services-conseils en technologie numérique ont mis au point des services similaires à ceux que nous offrons. Alithya estime que la concurrence continuera d'être vigoureuse et pourrait croître à l'avenir, surtout si ses concurrents continuent de réduire le prix de leurs services-conseils en technologie numérique. Toute pression sur les prix pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les revenus et les marges d'Alithya et limiter sa capacité de fournir des services concurrentiels.

Le marché cible d'Alithya évolue rapidement et fait continuellement l'objet de changements technologiques. Même si Alithya s'efforce de rester concurrentielle, ses concurrents pourraient être mieux placés qu'elle pour répondre à ces changements technologiques ou pourraient y réagir plus favorablement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise d'Alithya. Alithya livre concurrence en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté. Les concurrents actuels ou futurs pourraient mettre au point ou offrir des services-conseils en technologie numérique qui procurent des avantages importants, notamment sur le plan de la technologie, de la créativité, du rendement ou des prix, par rapport aux services que nous offrons.

Certains des concurrents d'Alithya jouissent de plus longs antécédents d'exploitation et disposent de plus vastes ressources financières, techniques, de marketing et de gestion qu'Alithya. Il existe un nombre relativement peu élevé de barrières à l'entrée dans le secteur d'activité d'Alithya. À l'heure actuelle, Alithya n'a aucune technologie protégée par brevet qui empêcherait ou interdirait les concurrents d'entrer sur le marché des services-conseils en technologie numérique qu'elle occupe. Par conséquent, Alithya doit s'en remettre aux compétences de son personnel et à la qualité de son service à la clientèle. En outre, comme les frais de démarrage d'une entreprise de services-conseils en technologie numérique sont relativement faibles et que le recours, de manière générale, à des professionnels situés à l'étranger moyennant des coûts moindres continue d'augmenter, Alithya prévoit qu'elle continuera de faire face à une concurrence accrue de la part des entreprises faisant leur apparition sur le marché, des fournisseurs étrangers et d'imposants intégrateurs, et elle est exposée au risque que ses employés puissent quitter et lancer des entreprises concurrentes. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

18.2.2 Dépendance à l'égard d'un personnel très compétent et expérimenté

Le succès d'Alithya repose en grande partie sur sa capacité à recruter de nouveaux employés qualifiés et à maintenir en poste des consultants techniques très compétents et expérimentés, des consultants en gestion de projet, des analystes d'affaires et des professionnels du service des ventes et du marketing possédant divers niveaux d'expérience. Les marchés sur lesquels Alithya évolue sont très concurrentiels et la concurrence à l'endroit des employés compétents dans le secteur des services-conseils en technologie numérique est vive. Au

cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la demande pour des employés qualifiés et l'inflation ont augmenté de façon importante, ce qui exerce une pression à la hausse sur la rémunération. La direction d'Alithya est d'avis que ses mesures pour attirer et maintenir en poste ses employés qualifiés s'avèrent concurrentielles. Cependant, si ces mesures s'avèrent insuffisantes et qu'Alithya n'arrive pas à recruter de nouveaux employés ou à maintenir en poste ses employés actuels, Alithya pourrait être incapable de mener à bien ses projets en cours ou d'une ampleur semblable, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses revenus. Même si Alithya est en mesure d'accroître et d'élargir ses effectifs, les ressources additionnelles requises pour recruter de nouveaux employés et maintenir en poste les employés existants pourraient avoir une incidence défavorable sur ses marges d'exploitation.

18.2.3 Défaut d'améliorer ses solutions et services actuels et d'en développer de nouveaux

Les marchés des services technologiques, numériques et d'impartition sont caractérisés par des changements technologiques rapides, des normes industrielles en évolution, des clients aux préférences changeantes et le lancement de nouveaux services et de nouvelles solutions. À l'heure actuelle, Alithya est aux prises avec la transformation du marché, où de plus en plus de clients demandent des technologies et des services numériques. Le succès futur d'Alithya dépend de sa capacité de mettre au point des solutions et des services numériques et autres qui sont à la hauteur des changements opérés sur les marchés sur lesquels elle évolue. Même si Alithya s'efforce de développer des services et des solutions numériques ainsi que de nouveaux services et de nouvelles solutions en matière de technologies innovantes qui répondent aux besoins des clients, il n'est pas certain qu'elle réussira à développer de tels services et de telles solutions, qu'elle y parviendra rapidement et de façon rentable ou que ces services et solutions connaîtront du succès lorsqu'ils seront offerts sur le marché. Si Alithya est incapable de répondre aux demandes d'un environnement technologique en rapide évolution, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa capacité de conserver et d'attirer des clients et sur sa position concurrentielle, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

18.2.4 Programmes parrainés par le gouvernement

Alithya tire profit des programmes parrainés par le gouvernement qui soutiennent la recherche et le développement ainsi que la croissance de l'économie et de la main-d'œuvre. Les programmes gouvernementaux reflètent les politiques du gouvernement et reposent sur divers facteurs politiques et économiques. Rien ne garantit que ces programmes gouvernementaux demeureront à la disposition d'Alithya à l'avenir, ou qu'ils ne seront pas réduits, modifiés ou annulés. Toute réduction ou annulation des programmes gouvernementaux ou toute autre modification apportée aux modalités des programmes parrainés par le gouvernement dont Alithya bénéficie pourrait accroître les charges d'exploitation ou les dépenses en immobilisations engagées par Alithya et avoir une incidence défavorable importante sur son résultat net ou ses flux de trésorerie.

18.2.5 Droits de propriété intellectuelle

Notre succès dépend en partie de notre capacité à protéger nos méthodes, processus, connaissances, techniques, outils et autres biens de propriété intellectuelle exclusifs que nous utilisons pour fournir nos services. Alithya protège activement ses droits de propriété intellectuelle et maintient des mesures pertinentes à cet égard, comme l'enregistrement, ainsi que la demande d'enregistrement des droits pertinents de propriété intellectuelle, notamment les marques de commerce et les noms de domaine. De plus, Alithya détient des

permis pour de nombreux droits d'auteur, marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle ayant trait à ses solutions et à ses services, et ces droits disposent de durées variées. Toutefois, les lois actuelles sur les secrets commerciaux et le droit d'auteur ne procurent à Alithya qu'une protection limitée. Des tiers pourraient tenter, directement ou indirectement, de divulguer, d'obtenir ou d'utiliser les solutions ou les technologies d'Alithya. D'autres pourraient également mettre au point de manière indépendante des technologies qui sont similaires ou supérieures à celles d'Alithya. Dans un tel cas, il n'est pas certain que les mesures de protection d'Alithya en matière de droits de propriété intellectuelle suffiraient à lui permettre d'intenter des recours envers ces tiers ni qu'Alithya gagnerait tout recours en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle. Si Alithya n'a pas gain de cause dans le cadre de litiges en matière de propriété intellectuelle, elle pourrait être forcée de faire une ou plusieurs des choses suivantes : i) cesser de vendre ou d'utiliser de la technologie qui intègre la propriété intellectuelle litigieuse, ii) obtenir une licence d'utilisation à l'égard de la technologie pertinente, licence qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou d'obtenir à des conditions raisonnables, iii) donner une nouvelle image aux services et solutions d'Alithya, ce qui pourrait entraîner une perte de reconnaissance de la marque et obliger Alithya à consacrer des ressources additionnelles à la publicité et à la commercialisation de ses nouvelles marques, iv) configurer des services afin d'éviter toute contrefaçon, et v) rembourser des droits de licence ou d'autres sommes précédemment perçues.

Comme Alithya met au point des applications logicielles pour des clients particuliers, des questions relatives à la propriété et aux droits d'utilisation d'applications logicielles et de matériels pourraient surgir. Alithya s'appuie sur une combinaison de lois sur les droits d'auteur, les marques de commerce, la concurrence déloyale et les secrets commerciaux, ainsi que sur des ententes de cession de propriété intellectuelle et de confidentialité et d'autres méthodes pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. La protection des droits de propriété intellectuelle et de la confidentialité dans certains pays où Alithya exerce ses activités pourrait ne pas être aussi efficace qu'au Canada ou dans d'autres pays où la protection de la propriété intellectuelle est plus développée. De plus, Alithya pourrait devoir verser des dommages-intérêts pécuniaires dans le cadre de différends ou pour éviter des litiges portant sur des droits de propriété intellectuelle pour lesquels elle n'a pas gain de cause, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. En outre, Alithya ne peut pas garantir que ses concurrents n'enfreindront pas ses droits de propriété intellectuelle ni qu'elle disposera de ressources suffisantes pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle. Si Alithya fait valoir ses droits de propriété intellectuelle par le biais d'un litige, elle pourrait ne pas avoir gain de cause et le litige pourrait entraîner des coûts substantiels et détourner les ressources et l'attention de la direction.

18.2.6 Contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers

Lorsqu'elle met au point des solutions pour ses clients et leur fournit des services, Alithya utilise ses propres brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle et peut également conclure des conventions d'octroi de licence avec des tiers afin d'avoir le droit d'utiliser de tels droits de propriété intellectuelle. Alithya peut également mettre au point des droits de propriété intellectuelle de son propre chef ou conjointement avec ses clients lorsqu'elle met au point des solutions pour eux et leur fournit des services. Même si Alithya fait des efforts raisonnables pour s'assurer de ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui, des tiers ou même les clients d'Alithya pourraient présenter des réclamations à l'encontre d'Alithya. De plus, Alithya a conclu avec certains de ses clients des contrats contenant des clauses d'indemnisation pouvant l'obliger à leur verser une somme en règlement de la responsabilité et des dommages-intérêts à la suite de demandes d'indemnisation pour motif de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers et, dans certains cas, le montant de ces demandes d'indemnisation pourrait excéder les revenus qu'Alithya tire de ces contrats ou la couverture offerte par ses assurances.

Les réclamations ou les litiges en matière de propriété intellectuelle à l'encontre d'Alithya pourraient engendrer des coûts substantiels, accaparer le temps et l'énergie de la direction d'Alithya, entacher la réputation d'Alithya, obliger Alithya à conclure d'autres conventions d'octroi de licence ou empêcher Alithya de fournir certaines solutions ou certains services. Si Alithya était gênée dans sa capacité de vendre ou d'utiliser des solutions ou des services incorporant des droits de propriété intellectuelle visés par une réclamation, elle pourrait perdre des revenus ou devoir engager des dépenses additionnelles afin d'adapter ses solutions et ses services aux projets futurs.

18.2.7 Risques associés à la réglementation

Les activités d'Alithya l'obligent à être conforme aux lois de divers territoires portant sur de nombreuses questions, notamment la lutte contre la corruption, la propriété intellectuelle, les restrictions commerciales, l'immigration, les impôts, le contrôle des structures anticoncurrentielles (antitrust), la confidentialité des données, les relations de travail, l'environnement et les valeurs mobilières. L'obligation d'observer ces diverses exigences représente un défi et mobilise d'importantes ressources, tout particulièrement lors de recours à des lois autres que les lois canadiennes et américaines. De plus, certaines de ces lois peuvent imposer des exigences conflictuelles ou des restrictions à la circulation de la trésorerie, à la fluctuation des devises et d'autres avoirs et au rapatriement des bénéfices d'Alithya, ce qui aurait pour effet de réduire son résultat. Ces exigences légales peuvent également exposer Alithya à des amendes pour non-respect et nuire à sa réputation.

18.3 Risques liés à l'entreprise d'Alithya

18.3.1 Changements dans la nature des revenus

Tout changement dans la composition des ententes d'Alithya avec ses clients pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation occasionnels, y compris sur sa marge brute. Alithya tire des revenus principalement de la fourniture de services-conseils dans le domaine des technologies numériques. Ces services sont fournis aux termes d'ententes comportant des mécanismes de tarification variables. Les contrats productifs de revenus d'Alithya entrent généralement dans l'une des trois catégories suivantes : i) les accords fondés sur le temps et les ressources pour lesquels les revenus sont comptabilisés lorsque la prestation des services a eu lieu et qui représentent la majorité des revenus d'Alithya et qui comprennent les accords fondés sur les services pour lesquels les clients acquittent des frais récurrents en contrepartie d'un service mensuel (habituellement des services de soutien); ces revenus sont comptabilisés progressivement selon une méthode fondée sur les intrants (heures), ii) les contrats à forfait, qui sont conclus lorsque le résultat peut être estimé de manière fiable et dont les revenus sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement sur les périodes de service et où les coûts de main-d'œuvre ou les heures travaillées sont utilisés pour mesurer les progrès, et iii) les contrats autres, notamment la revente de logiciels tiers et de services de maintenance, pour lesquels les revenus sont comptabilisés sur une base nette, et la revente de logiciels maison et de services de maintenance, pour lesquels les revenus sont comptabilisés sur une base brute.

De plus, Alithya conclut parfois des accords assortis de multiples obligations de prestation qui, habituellement, comprennent des logiciels, des services de soutien et de consultation après la signature de l'accord et qui nécessitent une attribution du prix de transaction à chaque obligation de prestation en fonction d'un prix de vente distinct relatif. Alithya fournit également à certains clients un service de gestion des salaires par lequel les entrepreneurs candidats recrutés et sélectionnés par les clients sont engagés par Alithya et ensuite affectés aux

projets des clients. Alithya assume toutes les tâches administratives liées à ces candidats et facture les heures et le matériel à ses clients. La vente des services de gestion des salaires est comptabilisée sur une base nette. À mesure que le volume d'affaires global d'Alithya augmente, la direction entend continuer à éliminer progressivement cette activité à marge relativement faible.

18.3.2 Concentration de la clientèle

Alithya dégage une partie considérable de ses revenus de ses principaux clients et prévoit que cette situation perdurera dans un avenir prévisible. En raison de la portée accrue des services et des solutions que nous offrons, les projets qu'Alithya réalise et les contrats qu'elle conclut avec ces importants clients sont devenus de plus en plus gros et complexes et pourraient continuer de prendre de l'ampleur et de se complexifier. Pour conserver ces clients et continuer de leur fournir des services de grande qualité, Alithya doit établir des relations étroites avec eux et acquérir une compréhension approfondie de leurs activités et de leurs besoins. La capacité d'Alithya d'entretenir de telles relations dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment la compétence de ses professionnels et de son personnel de gestion. Rien ne garantit que chacun de ces clients continuera de recourir aux services d'Alithya et d'en être satisfait, ou d'y recourir aux mêmes conditions. Si Alithya était incapable d'entretenir des relations étroites avec ces clients, ceux-ci pourraient résilier leur contrat et Alithya pourrait devoir payer des amendes ou des dommages-intérêts considérables, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

18.3.3 Fluctuation des affaires et des résultats financiers

La capacité d'Alithya de maintenir et d'accroître ses revenus dépend non seulement de la mise en œuvre de sa stratégie, mais aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, qui pourraient faire fluctuer les résultats financiers d'Alithya. Ces facteurs comprennent : i) sa capacité d'introduire et de livrer de nouveaux services et de nouvelles solutions d'affaires, ii) son exposition éventuelle à un cycle de vente prolongé, iii) la nature cyclique des achats de ses services technologiques, et iv) la nature des activités de ses clients (par exemple, si un client rencontre des difficultés financières, il pourrait être forcé d'annuler, de réduire ou de reporter des contrats en cours avec Alithya). Ces facteurs, et bien d'autres, rendent difficile la prévision des résultats financiers pour une période donnée.

18.3.4 Affectation de ressources considérables à la croissance

Pour faire croître son entreprise à long terme, Alithya pourrait devoir s'engager à faire des investissements continus dans ses activités. Ses dépenses en immobilisations futures dépendront de nombreux facteurs, y compris bon nombre de ceux qui sont exposés ci-dessus, tels que les suivants : i) les résultats des activités d'Alithya et le rythme de croissance de ses revenus, ii) la mise au point de nouvelles gammes de services, iii) l'intégration réussie de ses acquisitions, iv) l'embauche et le maintien en poste de membres clés du personnel, v) le maintien des relations avec les clients, et vi) le repérage d'occasions d'acquisitions futures appropriées.

Alithya pourrait ne pas disposer de fonds suffisants pour financer de telles activités lorsque l'occasion se présentera, et elle pourrait être incapable d'accroître ses activités si elle n'a pas les capitaux nécessaires ou ne peut pas emprunter ou réunir des capitaux additionnels suivant des modalités intéressantes.

18.3.5 Mise en œuvre de la stratégie de croissance par le biais d'acquisitions

Pour croître par le biais d'acquisitions, Alithya doit repérer des cibles appropriées et évaluer correctement leur potentiel à titre d'acquisitions répondant à ses objectifs d'ordre financier et opérationnel. Rien ne garantit qu'Alithya sera en mesure de repérer des cibles appropriées et de réaliser d'autres acquisitions répondant à ses critères économiques ou que les acquisitions futures pourront être intégrées avec succès à ses activités et produiront la valeur additionnelle prévue. Si Alithya est incapable de mettre en œuvre sa stratégie, elle sera probablement incapable de maintenir son rythme de croissance historique ou prévu.

La direction doit consacrer beaucoup de temps et d'attention à l'intégration des nouvelles activités découlant de la stratégie d'acquisition d'Alithya, et le temps que consacrent les membres de la direction aux activités d'intégration peut nuire à leurs tâches habituelles, soit assurer la croissance interne de l'entreprise, ce qui pourrait exercer une pression sur les revenus et les résultats tirés de ses activités existantes. De plus, la tâche qu'Alithya est appelée à accomplir afin d'instaurer des normes, des mécanismes de contrôle, des procédures et des politiques uniformes dans toutes les nouvelles activités en les harmonisant avec ses unités opérationnelles existantes est complexe et potentiellement accaparante. Les activités d'intégration peuvent occasionner des difficultés opérationnelles, des charges et des obligations inattendues. Si Alithya ne réussit pas à exécuter sa stratégie d'intégration en temps opportun et de manière rentable, elle aura de la difficulté à atteindre ses objectifs de croissance et de rentabilité. Parmi les risques et incertitudes supplémentaires liés aux acquisitions et autres opérations stratégiques, on peut citer : i) les difficultés d'assimilation et de maintien en poste des employés clés et de maintien des relations avec les clients, entrepreneurs et partenaires actuels et potentiels, ii) les difficultés de gestion et d'intégration des activités dans des emplacements géographiquement dispersés, iii) le risque que les marchés ciblés n'évoluent pas comme prévu et que les technologies acquises s'avèrent inférieures aux attentes d'Alithya, iv) les difficultés à combiner ou à gérer différentes cultures d'entreprise, v) les lacunes potentielles des contrôles internes des sociétés acquises, vi) les problèmes liés à la cybersécurité et à la conformité, et vii) l'exposition aux responsabilités imprévues des sociétés acquises.

Dans le cadre d'acquisitions, Alithya peut contracter des dettes, émettre des titres de capitaux propres, assumer des passifs éventuels ou comptabiliser des charges d'amortissement et des réductions de valeur des actifs acquis, ce qui pourrait faire reculer les résultats d'Alithya.

La croissance d'Alithya dépend de sa capacité de réalisation de son plan stratégique de trois ans, lequel met l'accent sur la croissance interne, mais aussi sur les acquisitions stratégiques. Si Alithya prend de l'expansion dans de nouveaux territoires, elle fera face à des risques associés à une percée dans de nouveaux marchés dans lesquels son expérience est limitée, voire inexistante. De plus, ces nouveaux marchés peuvent présenter un niveau de complexité accru et la marque d'Alithya pourrait ne pas y être reconnue ou y être peu reconnue. L'établissement, la mise sur pied et le maintien d'opérations à l'international pourraient être coûteux, tout comme la promotion de la marque d'Alithya à l'échelle internationale. De plus, une expansion dans de nouveaux territoires, y compris des territoires dont la langue principale n'est ni l'anglais ni le français, pourrait exiger des dépenses importantes, ainsi que beaucoup de temps et d'attention, et il n'est pas certain qu'Alithya obtiendrait suffisamment de succès dans ces nouveaux marchés pour tirer profit rapidement de ses investissements, et elle pourrait aussi n'en tirer aucun.

18.3.6 Dépendance à l'égard de certains membres clés de son personnel

Alithya dépend de certains membres clés de son personnel, dont la perte des services pourrait avoir une incidence défavorable sur son entreprise. Alithya est d'avis que son succès dépend de l'emploi continu des membres de son équipe de haute direction et d'autres membres clés de son personnel. Une telle dépendance revêt une importance particulière pour l'entreprise d'Alithya, car les relations personnelles sont un élément crucial de l'obtention et du renouvellement des mandats des clients. La direction et le Conseil ont mis en place un plan de relève pour l'équipe de la haute direction d'Alithya, plan qu'ils examinent régulièrement. Toutefois, si un ou plusieurs membres de la haute direction d'Alithya ou d'autres membres clés du personnel se trouvaient dans l'incapacité de conserver leur poste actuel ou s'ils ne souhaitent plus conserver un tel poste, cela aurait une incidence défavorable sur les activités d'Alithya. En outre, d'autres sociétés cherchant à développer des compétences en affaires à l'interne pourraient engager certains membres clés du personnel d'Alithya.

18.3.7 Historique de pertes

Alithya a inscrit une perte nette de 15,5 millions de dollars et de 17,3 millions de dollars pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, respectivement. Alithya s'attend à continuer de comptabiliser des charges d'amortissement importantes et d'engager des dépenses considérables en vue d'accroître sa capacité de remporter de nouveaux contrats, d'élargir et d'améliorer ses activités existantes et de conclure d'autres acquisitions. Au fil de sa croissance, Alithya prévoit que ces dépenses continueront également de croître. Les efforts d'Alithya visant à faire croître son entreprise pourraient toutefois être plus coûteux que prévu et Alithya pourrait être incapable de faire croître ses revenus suffisamment pour compenser la hausse de ses charges d'exploitation. Alithya pourrait aussi subir des pertes importantes à l'avenir pour un certain nombre de raisons, notamment en raison de dépenses, de difficultés, de complications et de retards imprévus, des autres risques qui sont décrits dans les présentes et d'autres circonstances imprévues. Le montant des pertes nettes futures, le cas échéant, dépendra, en partie, de la croissance des dépenses d'Alithya et de sa capacité de générer des revenus. Si Alithya devait essuyer des pertes nettes à l'avenir ou était incapable de maintenir sa rentabilité et de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation, entre autres, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les capitaux propres et le fonds de roulement d'Alithya.

18.3.8 Risque de résiliation anticipée des contrats

Si Alithya ne livre pas ses services conformément aux modalités de ses ententes contractuelles ou en raison d'autres circonstances, qui peuvent être indépendantes de la volonté d'Alithya ou de ses clients, certains de ses clients pourraient décider de résilier leurs contrats avant la date d'échéance prévue, ce qui aurait pour effet de réduire le résultat d'Alithya ainsi que ses flux de trésorerie et pourrait avoir une incidence sur la valeur de son carnet de commandes. La résiliation anticipée de contrats peut découler de l'exercice d'un droit légal ou de circonstances qui échappent à la volonté d'Alithya ou à celle de ses clients et qui empêchent la poursuite du contrat. En cas de résiliation anticipée, Alithya pourrait ne pas être en mesure d'éliminer les coûts récurrents engagés dans le cadre du contrat.

18.3.9 Coût des services

Pour qu'Alithya puisse dégager des marges acceptables, il faut qu'elle sache établir les prix de ses services en se fondant sur une estimation exacte des coûts et des heures de travail nécessaires pour réaliser les projets, selon les spécifications propres à l'appel d'offres du client et, parfois, avant que la portée et la conception finale

du contrat ne soient déterminées. De plus, une partie des contrats d'Alithya visant la réalisation de projets est exécutée en contrepartie d'honoraires fixes. Dans ces cas, la facturation des travaux s'effectue selon les modalités du contrat signé avec le client, et les revenus sont constatés en fonction du pourcentage de l'effort engagé par rapport à l'ensemble des efforts estimés pour la durée du contrat. Ces estimations se fondent sur l'appréciation d'Alithya de l'efficacité avec laquelle elle pourra déployer ses méthodes et ses professionnels pour réaliser le contrat considéré, conformément aux normes de gestion des contrats d'Alithya. Même si les accords à prix forfaitaire représentent une source de revenus minoritaire pour Alithya, celle-ci conclut de plus en plus d'accords à prix forfaitaire. Si Alithya ne réussit pas à estimer correctement le temps ou les ressources nécessaires pour remplir ses obligations au titre d'un contrat, ou si des facteurs imprévus survenaient, y compris certains facteurs indépendants de sa volonté, il pourrait y avoir des répercussions sur les coûts ou les calendriers de réalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le résultat net prévu d'Alithya.

18.3.10 Risques liés aux ententes de collaboration et aux contrats de sous-traitance

Alithya dégage des revenus de contrats qu'elle conclut en collaboration avec d'autres fournisseurs. Dans le cadre de certaines ententes de collaboration, Alithya est le principal fournisseur, tandis que dans d'autres, elle est le sous-traitant. Dans les deux cas, Alithya compte sur les relations qu'elle a établies avec d'autres fournisseurs pour créer des possibilités d'affaires, et elle prévoit continuer de le faire dans un avenir prévisible. Lorsqu'Alithya est le principal fournisseur, elle doit maintenir de bonnes relations avec d'autres fournisseurs, à défaut de quoi elle pourrait éprouver du mal à attirer des collaborateurs compétents. De la même manière, si elle est le sous-traitant et que ses relations sont compromises, d'autres fournisseurs pourraient réduire le volume de travail qu'ils lui accordent, l'accorder à un concurrent ou offrir les services directement au client pour faire concurrence à l'entreprise d'Alithya. Dans tous les cas, à défaut de maintenir de bonnes relations avec ces fournisseurs, ou si ses relations avec ces fournisseurs étaient compromises de quelque manière que ce soit, l'entreprise, les perspectives d'avenir, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya pourraient en souffrir considérablement.

18.3.11 Capacité des partenaires de respecter leurs engagements

En raison de l'envergure et de la complexité croissante des contrats, il se peut qu'Alithya doive s'appuyer sur des sous-traitants externes, y compris des fournisseurs de logiciels et de matériel, pour remplir ses engagements. Le cas échéant, la réussite d'Alithya dépend de la capacité de ces tiers de remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux échéances convenues. Dans le cas où les partenaires d'Alithya ne s'acquitteraient pas de leurs obligations, l'aptitude d'Alithya à exécuter des contrats en vigueur pourrait être compromise, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité. De plus, Alithya pourrait être incapable de remplacer les fonctions fournies par ces tiers si leurs composantes logicielles ou leurs solutions deviennent obsolètes, défectueuses ou incompatibles avec des versions futures des solutions ou services d'Alithya, ou si elles ne sont pas adéquatement entretenues ou mises à jour. Les fournisseurs tiers de logiciels ou d'autres biens de propriété intellectuelle pourraient aussi ne pas vouloir permettre à Alithya d'utiliser ou de continuer d'utiliser leur propriété intellectuelle, de sorte que les clients d'Alithya et Alithya elle-même pourraient ne plus pouvoir utiliser leurs solutions ou services.

18.3.12 Risque associé aux garanties et aux engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, Alithya conclut des ententes qui peuvent comporter des engagements d'indemnisation ou des garanties au profit des cocontractants dans le cadre de transactions telles que la prestation de services-conseils, le dessaisissement d'entreprises, la conclusion de contrats de location ou la constitution d'engagements financiers. Ces engagements d'indemnisation et garanties pourraient obliger Alithya à dédommager ses cocontractants des coûts ou des pertes résultant de diverses circonstances, telles que la violation de déclarations et de garanties, la contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, les réclamations qui pourraient survenir dans le cadre de la prestation de services, ou les poursuites qui pourraient être intentées contre les cocontractants. Si Alithya est tenue de dédommager des cocontractants en raison de telles ententes et que ses assurances ne lui procurent pas la couverture requise, son entreprise, ses perspectives d'avenir, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en subir d'importants contrecoups.

18.3.13 Limites relatives à l'assurance

La Société maintient une protection d'assurance exhaustive pour différents aspects de ses activités et de ses opérations afin d'obtenir une indemnisation pour tout sinistre ou toute responsabilité. Toutefois, les programmes d'assurance de la Société sont assujettis à différentes limites, rétentions et exclusions habituelles ou raisonnables compte tenu du coût pour l'obtention d'une assurance, des conditions actuelles d'exploitation et d'autres éléments pertinents à prendre en considération. Par conséquent, la Société pourrait ultérieurement être tenue responsable d'un élément pour lequel elle est assurée seulement en partie ou pas du tout. La Société est d'avis que ses programmes d'assurance couvrent tous les risques assurables significatifs, conformément à ce que toute autre entreprise qui exerce des activités dans un secteur semblable maintiendrait comme protection (y compris en ce qui a trait aux rétentions, aux limites et aux exclusions). Par contre, il n'est pas certain qu'une telle assurance continuera d'être offerte à un tel prix, que tout événement pouvant donner lieu à un sinistre ou à une responsabilité est ou sera assurable ou que les montants d'assurance suffiront à couvrir tous les sinistres ou toutes les réclamations qui pourraient survenir.

18.3.14 Taux d'utilisation

Afin de maintenir et de faire croître ses revenus, Alithya doit maintenir, dans chacune de ses régions géographiques, un taux de disponibilité approprié chez ses professionnels, de sorte qu'ils soient à la fois fortement utilisés et assez disponibles pour pouvoir être affectés aux nouveaux mandats.

Toutefois, pour maintenir un taux d'utilisation efficace, Alithya doit prévoir avec précision ses besoins en ressources professionnelles et gérer adéquatement les activités de recrutement, de formation professionnelle et de restructuration, et les taux de départs naturels. Si Alithya échoue à cette tâche, ses taux d'utilisation pourraient diminuer, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses revenus et sa rentabilité. De plus, Alithya pourrait juger qu'elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour saisir les nouvelles occasions d'affaires, ce qui nuirait à sa capacité d'accroître ses revenus.

18.3.15 Services à l'intention des ministères et des organismes gouvernementaux

Les réorientations des politiques en matière de dépenses publiques ou des priorités budgétaires des gouvernements pourraient avoir une incidence directe sur les résultats financiers d'Alithya. Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire l'ampleur des activités d'Alithya auprès des gouvernements, notamment : i) la

réduction des contrats accordés par les gouvernements à des entreprises de services-conseils et de services en TI, ii) une diminution substantielle des dépenses engagées par les gouvernements en général ou certains ministères ou organismes gouvernementaux en particulier, iii) l'adoption de nouvelles lois et/ou mesures visant les sociétés qui fournissent des services aux gouvernements, iv) les délais de paiement de ses factures par le gouvernement, et v) la conjoncture économique et politique en général.

Ces facteurs et d'autres pourraient avoir pour effet de diminuer les revenus futurs d'Alithya en incitant les ministères et organismes gouvernementaux à diminuer leurs achats aux termes de contrats, à exercer leur droit de mettre fin à des contrats, à donner des ordres de suspension temporaire des travaux ou à s'abstenir d'exercer leur droit de renouveler des contrats. En cas de réduction des dépenses des gouvernements ou de compressions budgétaires au sein des ministères ou organismes auxquels Alithya fournit des services ou prévoit en fournir, il se pourrait qu'Alithya ne puisse plus continuer d'exécuter ses services ou que ces sources limitent l'octroi de nouveaux contrats.

18.3.16 Obligations fiscales

Pour estimer ses impôts à payer, Alithya détermine, conformément aux principes comptables, les positions fiscales qui sont susceptibles d'être soutenues par les autorités fiscales applicables. Cependant, rien ne garantit que les avantages fiscaux ou les passifs d'impôt d'Alithya ne différeront pas de manière importante de ses estimations ou de ses attentes. La législation, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent aux activités d'Alithya changent sans cesse. De plus, les avantages fiscaux et les passifs d'impôt futurs dépendent de facteurs qui sont essentiellement incertains et susceptibles de changer, notamment les résultats futurs, les taux d'imposition futurs et la répartition prévue des secteurs d'activité dans les divers territoires où Alithya exerce ses activités. De plus, les déclarations de revenus d'Alithya font continuellement l'objet de révisions par les autorités fiscales compétentes, qui déterminent le montant réel des impôts à payer ou à recouvrer, le montant de tous les avantages fiscaux ou passifs d'impôt futurs, ainsi que le montant de toute charge d'impôts qu'Alithya pourra ultimement comptabiliser, et les montants ainsi déterminés peuvent devenir définitifs et lier Alithya.

L'un ou l'autre des facteurs mentionnés ci-dessus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie d'Alithya en nuisant à ses activités et à sa rentabilité, à la disponibilité des crédits d'impôt, au coût des services qu'elle fournit et à la disponibilité des déductions pour pertes d'exploitation dans le cadre du développement de son infrastructure mondiale de prestation de services.

18.3.17 Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des actifs ou des passifs, ou les flux de trésorerie futurs, fluctuent en raison des variations des taux de change. La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Alithya sont le dollar canadien. Comme une part importante des revenus, des résultats et des actifs nets d'Alithya sont libellés en monnaies étrangères, y compris en dollars américains et en euros, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et ces monnaies pourraient avoir une incidence défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Ce risque est réduit en partie par une couverture naturelle de rapprochement des charges et des revenus d'Alithya libellés dans la même monnaie.

Il est impossible de prédire les événements futurs qui pourraient faire augmenter ou diminuer de manière significative le risque de variation future des taux de change de ces monnaies. Bien qu'Alithya ne dispose pas

actuellement d'une politique de gestion du risque de change qui se répercuterait sensiblement sur ses résultats d'exploitation, elle est toujours soumise au risque de change.

18.3.18 Réclamations fondées en droit

Dans le cours normal de ses activités, Alithya peut être menacée de poursuites ou faire l'objet de poursuites intentées par des tiers ou des clients d'Alithya. Par exemple, les solutions d'Alithya peuvent comporter des défauts qui nuisent à leur performance, ne pas répondre aux besoins de ses clients ou ne pas fonctionner suivant le niveau de service applicable. De tels problèmes pourraient assujettir Alithya à des obligations légales. Alithya fait des efforts raisonnables pour inclure dans ses contrats des dispositions limitant son exposition aux réclamations fondées en droit qui sont liées à ses services et aux applications qu'elle met au point et pour obtenir une assurance de la responsabilité civile. Toutefois, Alithya pourrait ne pas toujours être en mesure d'inclure de telles dispositions ou d'obtenir une couverture d'assurance suffisante et, lorsqu'elle réussit à le faire, il se pourrait que de telles dispositions ne la protègent pas adéquatement ou ne soient pas opposables dans certaines circonstances ou en vertu des lois de certains territoires. Assurer sa défense dans le cadre de poursuites pourrait nécessiter une attention substantielle de la part de sa direction et entraîner des frais juridiques élevés ou imposer des dommages-intérêts ou amendes et sanctions contre lesquels Alithya n'est peut-être pas entièrement assurée, ce qui pourrait nuire à sa réputation et avoir une incidence défavorable sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

18.3.19 Systèmes et infrastructure des TI

Pour livrer ses services et ses solutions à ses clients, Alithya utilise des réseaux à haute vitesse, y compris, sans toutefois s'y limiter, des satellites, de la fibre optique et des lignes terrestres exploités par des tiers, afin d'assurer des communications fiables entre ses bureaux d'exploitation et d'autres emplacements, d'autres centres de livraison mondiaux et les bureaux de ses clients et d'autres collaborateurs à l'échelle mondiale. Toute défaillance des systèmes ou toute panne ou interruption importante de ces communications ou des systèmes et de l'infrastructure des TI d'Alithya pourrait réduire ses activités, entraîner une perte de clients et entacher sa réputation, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

18.3.20 Risques associés à la sécurité et à la cybersécurité

Dans le contexte actuel, les risques associés à la sécurité sont nombreux et en constante évolution, en particulier les risques liés à la cybersécurité émanant, entre autres, des pirates informatiques, des rançongiciels, d'un déni de service et d'autres formes d'attaques malveillantes, de virus informatiques, de hameçonnage, des cyberactivistes, d'organisations parrainées par l'État, de l'espionnage industriel, de l'inconduite ou de la négligence d'un initié ou d'un employé et de l'erreur humaine ou technologique. Les menaces physiques et les cybermenaces pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités d'Alithya, nuire à ses contrats actuels, à ses ventes futures, à sa situation financière et à sa position concurrentielle sur le marché ou accroître ses frais. L'instabilité géopolitique et les tensions actuelles ont exacerbé ces menaces, qui pourraient se traduire par un risque accru d'incidents liés à la sécurité et à la cybersécurité, lesquels pourraient se produire plus fréquemment. Ces menaces à la sécurité d'Alithya comprennent toute attaque éventuelle visant non seulement ses solutions, services et systèmes, mais également ceux de ses clients, partenaires, fournisseurs et autres tiers. Pour ce faire, elle investit sans cesse dans de l'infrastructure de sécurité, des contrôles de sécurité et de protection des données et des mesures de protection contre les menaces, dans des

politiques, des procédures et des contrôles de détection et d'atténuation des menaces, ainsi que dans des programmes de sensibilisation et de formation des employés en matière de sécurité. Toutefois, en raison de la nature évolutive et de la complexité de ces menaces à la sécurité, Alithya pourrait être incapable de détecter et d'éviter l'ensemble de ces menaces. Les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé aux systèmes ou aux réseaux ou pour les saboter évoluent constamment et ne sont généralement pas détectées avant qu'elles ne soient dirigées vers une cible. Par conséquent, Alithya pourrait être incapable d'anticiper ces techniques, de réagir en temps opportun ou de mettre en œuvre des mesures de prévention adéquates. De plus, la détection ou le règlement d'atteintes à la sécurité et d'autres incidents liés à la sécurité, ou encore les réponses à ces enjeux, pourraient être effectués en retard. En outre, avec les progrès des capacités informatiques et des exigences en matière de protection des données pour faire face aux menaces actuelles, Alithya pourrait être amenée à engager des capitaux et d'autres ressources importantes pour se protéger contre d'éventuelles atteintes à la sécurité ou pour atténuer les problèmes causés par les atteintes à la sécurité. Si Alithya ne réussit pas à entretenir adéquatement et à améliorer ses systèmes et ses réseaux, la Société pourrait devoir engager des coûts importants de remise en état, notamment des frais liés à la réparation de ses systèmes d'information, à la mise en œuvre d'autres mesures de protection des données, à l'embauche de tiers experts et conseillers et à la hausse des primes d'assurance. Le chef de la sécurité informatique d'Alithya est chargé de superviser les mesures de sécurité de la Société, la prévention des incidents de sécurité et la détection et l'investigation des incidents en cas de survenance de menaces en mettant en œuvre des mesures de sécurité pour assurer un niveau de contrôle approprié en fonction de la nature des renseignements et des risques inhérents qui y sont liés. Le cadre de gestion de la sécurité d'Alithya constitue le fondement de l'approche fondée sur les risques dans le cadre de la mise au point, de l'examen et de l'amélioration continue des politiques, des procédés, des normes et des contrôles traitant de la sécurité de l'information, de la protection des données, de la sécurité physique des installations et de la continuité des affaires. De plus, bien qu'Alithya choisisse ses fournisseurs tiers avec soin et intègre des mécanismes de protection dans ses ententes contractuelles, elle ne contrôle pas leurs actes. Toutes atteintes à la sécurité causées par la négligence ou l'inconduite de ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité d'Alithya de protéger son infrastructure des TI et de fournir des solutions et des services à ses clients et d'exercer autrement ses activités. De plus, même si Alithya détient une police d'assurance de la responsabilité civile couvrant les cyberrisques, rien ne garantit que cette protection sera suffisante, sur le plan du type ou du montant des prestations, pour couvrir les coûts, les dommages, les obligations et les pertes qui pourraient découler d'atteintes à la sécurité, de cyberattaques ou d'autres atteintes connexes, que cette assurance sera toujours offerte à Alithya en contrepartie de modalités économiques raisonnables, ou encore tout simplement offerte, ou que l'assureur ne refusera pas toute réclamation future présentée au titre de l'assurance. Toute menace à la sécurité susmentionnée pourrait exposer Alithya, ses clients ou autres tiers à une responsabilité éventuelle, à un litige ou à des mesures d'application de la loi, pourrait compromettre ou perturber sérieusement les activités d'exploitation d'Alithya et pourrait entraîner la perte de confiance des clients, la perte de clients existants ou éventuels, la perte de contrats gouvernementaux à caractère sensible, la détérioration de sa marque et de sa réputation, et d'autres pertes financières.

18.3.21 Risques liés aux atteintes à la sécurité ou à la communication de données à caractère sensible ou omission de se conformer aux lois et aux règlements en matière de protection des données

Alithya dépend de réseaux et de systèmes de TI pour traiter, transmettre, héberger et stocker de manière sécuritaire des données électroniques et pour communiquer avec ses emplacements partout dans le monde et avec ses clients, ses entrepreneurs et ses partenaires. Des atteintes à la sécurité, la négligence ou l'inconduite d'un employé ou une erreur humaine ou technologique pourraient interrompre ou perturber les activités

d'Alithya et entraîner éventuellement la communication non autorisée de données à caractère sensible, ce qui, à son tour, pourrait mettre en péril des projets qui sont essentiels à l'exploitation des entreprises des clients d'Alithya. Le vol et/ou l'utilisation ou la communication non autorisée de renseignements confidentiels concernant Alithya ou ses clients, ou leurs clients, ou d'autres renseignements commerciaux exclusifs par suite d'un tel incident pourraient nuire à la position concurrentielle d'Alithya et réduire le degré d'acceptation de ses services par le marché. Toute défaillance dans les réseaux ou les systèmes informatiques utilisés par Alithya ou ses clients pourrait aussi donner lieu à une réclamation en dommages-intérêts substantiels contre Alithya et nuire gravement à sa réputation, ainsi qu'entraîner une perte de confiance des clients actuels et potentiels d'Alithya quant à l'efficacité de nos mesures de sécurité des données, même si Alithya n'en est pas responsable.

En outre, en qualité de fournisseur de services mondial auprès de clients exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs, souvent Alithya a accès à des données confidentielles à caractère sensible assujetties à divers cadres réglementaires, y compris les lois fédérales et étatiques (États-Unis) ou les lois provinciales et fédérales (Canada) régissant la protection des renseignements personnels, ainsi que le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne, ou doit recueillir, traiter et stocker de telles données. La personne responsable de la confidentialité pour Alithya veille à ce qu'elle respecte les lois qui protègent la confidentialité des renseignements personnels. En cas d'accès non autorisé aux renseignements personnels en la possession ou sous le contrôle d'Alithya ou de communication non autorisée de tels renseignements, ou si Alithya ne respectait pas les lois et règlements applicables en la matière, elle pourrait être exposée à des mesures d'application de la loi et à des sanctions civiles ou criminelles, ainsi qu'à des poursuites intentées par ses clients, les clients de ses clients ou de tiers pour motif de violation des dispositions contractuelles en matière de confidentialité et de sécurité ou des dispositions des lois sur la protection des données. Les lois et les attentes relatives à la protection des données continuent d'évoluer d'une façon qui pourrait limiter l'accès, l'utilisation et la communication, par Alithya, de données à caractère sensible et pourraient obliger Alithya à accroître ses dépenses ou l'inciter à ne plus offrir certains types de services.

18.3.22 Risques liés à la réputation

La capacité d'Alithya de livrer concurrence efficacement sur le marché des services de TI dépend de sa réputation à titre de fournisseur de services et de partenaire commercial à long terme compétent et digne de confiance. La nature des activités d'Alithya l'expose au risque de perte et de destruction des renseignements de ses clients, d'accès non autorisé à ceux-ci ou d'interruption temporaire de ses services. Selon la nature des renseignements ou des services en question, ces événements peuvent nuire à la perception de la Société sur le marché. Le cas échéant, la capacité d'Alithya d'attirer de nouveaux clients et de conserver les clients existants pourrait s'en ressentir, ce qui aurait une incidence sur ses revenus et son résultat net.

18.3.23 Contrôles internes et systèmes d'ordre opérationnel, financier et autre

En raison de sa croissance historique et prévue d'Alithya, ses ressources de gestion et autres sont fort populaires et Alithya doit continuer de mettre au point et d'améliorer ses contrôles internes d'ordre opérationnel, financier et autre. Notamment, la croissance d'Alithya a soulevé et continuera de soulever des défis dans les domaines suivants : i) le recrutement, la formation et le maintien en poste, dans les services des technologies, des finances, du marketing et de direction, de membres du personnel possédant les connaissances, les compétences et l'expérience requises par son modèle d'entreprise, ii) le maintien d'un degré élevé de satisfaction auprès de la clientèle, iii) la mise au point et l'amélioration de son infrastructure administrative

interne, surtout ses systèmes d'exploitation, ses systèmes financiers et ses autres systèmes de contrôle interne, iv) la préservation de sa culture, de ses valeurs et de son milieu entrepreneurial, et v) la gestion efficace de son personnel et de ses activités ainsi que la communication efficace de ses valeurs, stratégies et objectifs principaux à ses employés à l'échelle mondiale.

En outre, l'augmentation de la taille et de l'étendue des activités d'Alithya accroît la possibilité qu'un membre de son personnel s'adonne à des activités illégales ou frauduleuses, manque à ses obligations contractuelles ou expose d'une autre manière Alithya à des risques commerciaux inacceptables, malgré les efforts qu'elle déploie pour former son personnel et maintenir des contrôles internes permettant d'empêcher de telles choses. Si Alithya ne continue pas d'élaborer et de mettre en œuvre les bons procédés et outils pour gérer son entreprise et ses activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, y compris le contournement des contrôles ou la fraude, les contrôles internes d'Alithya ne peuvent toutefois fournir qu'une assurance raisonnable quant à la détection et à la prévention des inexactitudes. Si Alithya n'est pas en mesure de concevoir, de mettre en œuvre, de faire le suivi et de maintenir des contrôles internes efficaces pour l'ensemble de ses environnements d'affaires, l'efficacité de ses activités pourrait diminuer, ce qui se traduirait par une baisse des revenus et de la rentabilité, et l'exactitude de son information financière pourrait être compromise.

18.3.24 Goodwill

Alithya comptabilise une valeur comptable pour le goodwill et les autres actifs incorporels dans le cadre de ses acquisitions. Aux termes des IFRS, elle doit évaluer, au moins une fois par année et peut-être plus souvent, si la valeur du goodwill et des autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée a diminué. L'amortissement des actifs incorporels tiendra compte de toute perte de valeur en cas d'indicateur de moins-value. Toute réduction de la valeur du goodwill ou d'autres actifs incorporels entraînera l'imputation d'une charge aux résultats, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres d'Alithya au cours des prochains exercices.

18.4 Risques liés aux actions à droit de vote subalterne

18.4.1 Droits de vote limités

Les actions à droit de vote multiple d'Alithya sont similaires à ses actions à droit de vote subalterne, sauf que chaque action à droit de vote multiple confère dix fois plus de droits de vote que chaque action à droit de vote subalterne. Par conséquent, les porteurs d'actions à droit de vote multiple exercent un degré de contrôle disproportionné sur des questions soumises à l'approbation des actionnaires d'Alithya, ce qui peut réduire le degré d'influence des porteurs d'actions à droit de vote subalterne sur des questions touchant l'entreprise et, par conséquent, Alithya pourrait prendre des mesures qu'ils ne considèrent pas comme bénéfiques.

18.4.2 Cours des actions à droit de vote subalterne

Alithya ne peut pas prédire le cours des actions à droit de vote subalterne. Les marchés boursiers peuvent connaître des fluctuations considérables sur le plan des cours et des volumes qui, souvent, n'ont aucun rapport avec les résultats d'exploitation des émetteurs ou sont disproportionnées par rapport à ceux-ci. Ces vastes

facteurs liés aux marchés et aux secteurs, ainsi que d'autres circonstances économiques, pourraient nuire gravement au cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya, peu importe les résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, le cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya pourrait dépendre des évaluations et des recommandations des analystes qui couvrent l'entreprise d'Alithya et, si les résultats d'Alithya ne concordent pas avec les prévisions et les attentes des analystes, le cours des actions d'Alithya pourrait fléchir du fait que les analystes ont revu à la baisse leurs évaluations et leurs recommandations, ou fait autre chose. Dans le passé, après des périodes de volatilité sur les marchés, les sociétés ont souvent fait l'objet d'actions collectives en matière de valeurs mobilières. Si Alithya devait faire l'objet d'une telle action, elle pourrait devoir engager des coûts substantiels et sa direction pourrait devoir y consacrer beaucoup d'attention et de ressources.

18.4.3 Mobilisation de capitaux additionnels

La croissance future d'Alithya est subordonnée à l'exécution de sa stratégie d'affaires, qui, à son tour, dépend de la capacité d'Alithya de faire croître son entreprise à l'interne et par le biais d'acquisitions. Si Alithya devait financer des acquisitions ou d'autres occasions de croissance actuellement inconnues ou imprévues, elle pourrait devoir réunir des capitaux additionnels par le biais de placements d'actions publics et privés et de financements par capitaux d'emprunt, et rien ne garantit qu'Alithya pourrait obtenir un tel financement à des prix et à des conditions qu'elle juge acceptables. Alithya sera capable de réunir les fonds dont elle a besoin dans la mesure où les marchés financiers sont capables de satisfaire ses besoins de financement par capitaux propres et/ou capitaux d'emprunt en temps opportun et en fonction de taux d'intérêt et/ou de cours qui sont raisonnables compte tenu des objectifs commerciaux d'Alithya. La hausse des taux d'intérêt, la volatilité du cours des actions d'Alithya et la capacité des prêteurs actuels d'Alithya de répondre à ses besoins accrus de liquidités sont tous des facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les acquisitions ou les activités de croissance qu'Alithya pourrait repérer ou planifier. Si Alithya est incapable d'obtenir le financement nécessaire, elle pourrait être incapable d'atteindre ses objectifs de croissance.

Si Alithya mobilise des capitaux additionnels au moyen de la vente de titres de capitaux propres ou de titres de créance convertibles, la participation de ses actionnaires sera diluée, et les modalités afférentes aux titres ainsi émis pourraient comprendre des droits de liquidation ou d'autres droits préférentiels pouvant avoir une incidence défavorable sur les droits des actionnaires d'Alithya. Si Alithya devait contracter des dettes supplémentaires, elle aurait des paiements fixes accrus à verser et pourrait être assujettie à certaines clauses restrictives, qui, notamment, pourraient limiter sa capacité de contracter des dettes additionnelles et d'autres aspects de ses activités, ce qui aurait une incidence défavorable sur sa capacité d'exploiter son entreprise.

18.4.4 Marché actif

Si un marché actif pour la négociation des actions à droit de vote subalterne d'Alithya n'est pas maintenu, les porteurs des actions à droit de vote subalterne pourraient être incapables de vendre leur placement à des conditions satisfaisantes. Toute baisse de la valeur des actions à droit de vote subalterne pourrait avoir une incidence défavorable sur leur liquidité sur le marché. Des facteurs sans rapport avec les résultats d'Alithya pourraient également avoir une incidence sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne, notamment l'étendue de la couverture d'Alithya par les analystes, la baisse du volume de négociation et de l'intérêt du marché en général pour les actions à droit de vote subalterne, la taille du flottant d'Alithya, et toute circonstance entraînant la radiation des actions à droit de vote subalterne de la cote de la TSX ou du NASDAQ.

18.4.5 Dividendes

Alithya ne prévoit pas verser de dividendes dans un futur immédiat; elle prévoit plutôt conserver tous ses bénéfices, le cas échéant, pour soutenir ses activités. Toute décision éventuelle de verser des dividendes sera prise par le Conseil d'Alithya, à son entière discrétion, sous réserve des exigences des lois canadiennes et des statuts constitutifs d'Alithya, et dépendra de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capitaux d'Alithya et d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne doivent, par conséquent, s'en remettre à la hausse éventuelle du cours de leurs actions pour ce qui est d'obtenir un rendement sur leur placement dans un avenir prévisible.

19. Évaluation par la direction de nos contrôles et procédures de communication de l'information

Contrôles et procédures de communication de l'information

La Société a établi et maintient des contrôles et des procédures en matière de communication de l'information conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les renseignements importants qui concernent la Société sont transmis au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres personnes, en particulier pendant la période au cours de laquelle sont dressés les états annuels et intermédiaires aux fins de dépôt, et que l'information devant être divulguée par la Société dans ces états annuels et intermédiaires, ou encore dans d'autres rapports déposés ou soumis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines, est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règles y afférentes. L'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information, au sens du Règlement 52-109, Documents annuels et intermédiaires des émetteurs, adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens de la Rule 13a-15(e) et 15d-15(e) prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, qui ont également participé à l'évaluation, en date de fin du dernier exercice complété de la Société clos le 31 mars 2022. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de la Société en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 mars 2022.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La Société a également établi et maintenu des contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109 adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens de la Rule 13a-15(f) et 15d-15(f) prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société sont un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. Ce processus est exécuté par les membres de la direction et d'autres employés clés dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les IFRS établies par le CNCI. L'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, qui ont également participé à l'évaluation, à la fin du dernier exercice de la Société clos le 31 mars 2022, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 mars 2022.

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, qui ait pu avoir une incidence importante, ou qui aurait été raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante, sur les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière.

Rapport de l'auditeur sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le présent rapport n'inclut pas de rapport d'attestation quant à l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société préparé par un cabinet d'expertise comptable, car la Société est définie comme une société émergente à fort potentiel de croissance au sens des règlements de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Limites à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société reconnaît que les contrôles et procédures de communication de l'information et que les contrôles internes à l'égard de l'information financière, quelle que soit la qualité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints. En raison des limites qui leur sont inhérentes, les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière ne peuvent pas prévenir ni détecter toutes les erreurs ou les inexactitudes en temps opportun.

Limites de l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société a limité l'étendue des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière pour les contrôles, les politiques et les procédures de Vitalyst, qui a fait l'objet d'une acquisition le 31 janvier 2022 et dont les résultats d'exploitation sont inclus dans les états financiers annuels consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Les limites de l'étendue sont conformes au Règlement 52-109, adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, et aux directives actuelles de la SEC, qui permettent à un émetteur de limiter la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information en excluant les contrôles, politiques et procédures d'une société acquise au plus tôt 365 jours avant la date de clôture de la période comptable visée par l'attestation.

Depuis la date d'acquisition, Vitalyst a généré des revenus de 5,0 M\$ et une perte nette de 1,2 M\$. De plus, les actifs et passifs courants de Vitalyst ont compté pour environ respectivement 7,4 % et 9,0 % des actifs et des passifs courants consolidés. Les actifs non courants, qui exclus les immobilisations incorporelles et le goodwill découlant de l'acquisition, et les passifs non courants ont compté pour environ respectivement 1,6 % et 2,6 % des actifs et des passifs non courants consolidés. Les montants comptabilisés pour les actifs acquis et les passifs pris en charge à la date d'acquisition sont décrits à la note 3 des états financiers annuels consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et à la rubrique 7 du présent rapport de gestion.